

Politique départementale
de coopération internationale

YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT

Rapport d'activités année **2012**

Cabinet du Président & Direction de l'économie et de l'emploi
Janvier 2013



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

*Le Conseil général des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

INTRODUCTION

L'année 2011 a été pour la politique « Yvelines, partenaires du développement » une année de refondation : un rapport d'orientation pour la période 2011-2015, faisant l'analyse des cinq premières années de notre action, est venu lui donner un souffle nouveau en mettant davantage l'accent sur la dimension



qualitative de notre engagement. Il s'agissait donc d'appliquer pour l'exercice 2012 ce nouveau cadre et de suivre en particulier les voies de progrès qui avaient été identifiées.

Au terme de cette année, je suis heureux de constater que les préconisations émises ont été, pour la plupart, suivies d'effet. C'est donc avec satisfaction que je livre ici les éléments qui m'apparaissent les plus significatifs au regard du rapport d'orientation de 2011.

- 1- Cohérence et lisibilité des accords de coopération décentralisée** : une identité particulière est désormais donnée à chacun de nos partenariats. Cette structuration autour d'un thème majeur avait déjà démarré en 2010 en retenant, au Sénégal, le thème de « l'eau, source de vie et de développement » avec la Région de Matam et celui de « la gestion et la valorisation des déchets » avec le Cadre de concertation des collectivités de Podor. Le

repositionnement des accords s'est poursuivi en 2011 avec la Préfecture des Lacs, dont le thème de l'accès à la lecture publique est devenu la clé de notre coopération. Les accords nouveaux signés en 2012 avec le Mali ont retenu d'emblée ce principe : un programme « Passeport pour une vie adulte et responsable » a été initié en faveur des jeunes de 11 à 20 ans du Cercle de Kadiolo, et un thème « Aménagement du territoire à travers les politiques agricoles », dont la déclinaison en actions n'a pu démarrer en raison de la crise, a été identifié avec le Cercle de Kolokani. Dans les autres coopérations, un recentrage s'effectue au profit des programmes les plus significatifs, même si deux ou trois peuvent continuer de coexister ensemble pour un même accord.

2- Qualité des projets : après l'adoption de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale, l'outil a été pleinement intégré aux dispositifs de demande de partenariats qui s'adressent aux acteurs yvelinois, et est devenu la clé de voute dans les discussions entre ceux-ci et la Mission coopération internationale pour la préparation des projets et des demandes de subvention. Si la Charte a pu donner l'impression d'ajouter de la complexité à ces dossiers, nombreux sont les témoignages qui soulignent l'apport du questionnement qu'elle propose dans la réflexion sur la conception des projets, et dans un dialogue beaucoup plus constructif avec la Mission coopération internationale. La première édition du Prix de la Charte, qui récompense les projets illustrant avec le plus d'exemplarité ses 12 principes, a connu des débuts prometteurs. Le Prix décerné à l'association Energies solidaires a ainsi déclenché plusieurs demandes d'intervention à son égard pour détailler aux associations yvelinoises ses méthodes et pratiques, favorisant ainsi l'échange d'expériences. Pour ce qui concerne le Département, l'adhésion en 2012 au F3E, organisme partenaire du Ministère des affaires étrangères, chargé de promouvoir la qualité des projets de coopération et leur évaluation, doit favoriser l'accès à une littérature, à des dispositifs de soutien et au retour d'expériences des autres membres afin d'améliorer les méthodologie de projets et la qualité du dialogue avec les collectivités partenaires.

3- Transversalité des politiques au sein du Département : il s'agit d'un enjeu pour toutes les politiques du Département, mais celui-ci est encore plus crucial pour la coopération internationale. Son périmètre d'intervention géographique, ses méthodes, la particularité des partenaires, en font un domaine d'actions à part, dont le risque de marginalisation pourrait être fort. J'ai tenu ainsi, depuis 2007, à ce que chaque Direction puisse être en mesure de contribuer à cette politique. Outre la participation de plusieurs agents extérieurs à la Mission coopération internationale à des missions de pilotage ou d'évaluation cette année, j'ai particulièrement apprécié le travail conjoint mené avec la

Direction des territoires d'action sociale, qui a débouché sur plusieurs actions : réalisation d'un chantier jeunes de solidarité internationale au Liban pour la deuxième année consécutive, participation commune à l'organisation d'un programme évènementiel par le Racivs aux Mureaux en septembre, préparation d'un chantier d'insertion « délocalisé » au Togo qui va se concrétiser en 2013. Mais j'ai aussi observé avec beaucoup d'intérêt la collaboration avec la Direction de la culture, à l'occasion des Assises, qui a permis l'organisation pour un jeune artiste yvelinois d'un concert au Liban, et la venue dans le cadre du festival « Gourmandises musicales » d'un grand musicien libanais, ou avec la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports, lorsqu'il s'est agi de rapprocher les règles entre le dispositif « Projets humanitaires jeunes » et ceux gérés par la Mission coopération internationale, ou pour favoriser l'organisation des Assises dans un collège yvelinois.

- 4- Mobilisation des agents des services départementaux :** dans le cadre de la coopération décentralisée, celle-ci est demeurée sur les bases de l'année 2011, avec 6 agents concernés (DRT, DEE, BDY, IFSY, Yvelines Tourisme). L'innovation est venue du partenariat signé avec Réacti'Yv, l'association des agents départementaux souhaitant s'investir bénévolement dans des actions de coopération internationale, et avec laquelle des actions conjointes venant renforcer notre politique peuvent être menées.

- 5- Effort budgétaire :** la dépense effective totale en 2012 a été de 1,14€ par habitant, ce qui traduit l'engagement indéfectible de notre institution dans cette politique, et ce malgré la difficulté dans laquelle se trouvent nos finances locales. Grâce à une recherche active de cofinancements auprès des bailleurs nationaux et européens, la dépense nette par habitant n'atteint cependant que 0,73€. Il faut donc se féliciter de pouvoir à la fois être plus présent à travers nos projets sur le terrain, tout en consommant moins de ressources propres départementales. Par ailleurs, l'objectif de limiter à 80% la part des ressources propres départementales dans les projets de coopération décentralisée, retenu en 2011, est largement dépassé cette année : cette part s'est située en 2012 à 67%, grâce à la forte subvention versée cette année par l'Union européenne.

En concluant cette année 2012, je ne saurais manquer d'avoir une pensée pour nos nouveaux partenaires maliens du Cercle de Kadiolo et du Cercle de Kolokani, pour les associations et les communes yvelinoises impliquées depuis des années au Mali, et pour le Peuple malien dans son ensemble. L'épreuve que traverse ce pays depuis le début de l'année 2012, et pour laquelle on ne peut que souhaiter un dénouement proche, aura sans aucun doute des répercussions sur de nombreuses familles, sur les infrastructures, sur les projets patiemment construits avec les

efforts de tous. Elle nous rappelle aussi la fragilité des institutions en charge d'assurer la sécurité des populations et de leur fournir les services essentiels. Le calme revenu, le besoin de partenariats extérieurs sera encore plus important pour s'atteler à la reconstruction et à la remise en marche des circuits économiques et sociaux. Je tiens dès à présent à confirmer que le Département des Yvelines sera alors prêt à s'investir pleinement aux côtés des deux Cercles partenaires, et ne doute pas un seul instant que les acteurs yvelinois dans leur ensemble se mobiliseront comme jamais pour apporter tout le soutien et l'aide nécessaires pour effacer au plus vite les séquelles de cette épreuve.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'M' and 'TETART'.

Jean-Marie TETART

*Vice-Président du Conseil général
délégué à la coopération décentralisée*

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
--------------------------	----------

SOMMAIRE	7
-----------------------	----------

CADRE, MOYENS ET RESSOURCES POUR 2012.....	11
---	-----------

1- Cadre général.....	11
2- Typologie des activités.....	12
3- Mise en œuvre administrative.....	12
4- Crédits ouverts.....	13
5- Organisation humaine.....	14
a. <i>Situation dans l'organigramme.....</i>	<i>14</i>
b. <i>Ressources humaines.....</i>	<i>14</i>
c. <i>Convention-cadre avec France Volontaires.....</i>	<i>14</i>
6- Assistance technique.....	15
a. <i>Assistance technique interne.....</i>	<i>15</i>
b. <i>Assistance technique externe.....</i>	<i>16</i>
c. <i>Opérateurs de coopération.....</i>	<i>17</i>
7- Missions des élus.....	17
8- Locaux.....	18

COOPERATION DECENTRALISEE	19
--	-----------

1- Groupement intercommunal du Mono (Bénin).....	23
2- Département de la Cuvette (Congo).....	26

3-	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough (Liban).....	29
4-	Cercle de Kadiolo (Mali).....	32
5-	Cercle de Kolokani (Mali).....	33
6-	Région de Matam (Sénégal).	33
7-	Cadre de concertation des collectivités locales de Podor (Sénégal).	36
8-	Préfecture de Blitta (Togo).	38
9-	Préfecture des Lacs (Togo).	41
10-	Commune d'Anèho (Togo).....	45
11-	Partenariats exceptionnels.	49

SOUTIEN AUX ACTEURS YVELINOIS..... 51

1-	Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.	52
	a. <i>Bilan pratique du nouveau cadre conventionnel.</i>	52
	b. <i>Conventions achevées au 1^{er} janvier 2012.</i>	52
	c. <i>Conventions en cours au 1^{er} janvier 2012.</i>	53
	d. <i>Nouvelles conventions signées.</i>	54
2-	Solidarité migrants.	54
	a. <i>Conventions en cours.</i>	54
	b. <i>Nouvelles conventions.</i>	54
	c. <i>Partenariat avec le Ministère de l'intérieur.</i>	55
3-	Répartition des subventions versées.....	56
	a. <i>Répartition par catégorie d'acteurs.</i>	56
	b. <i>Répartition par ville-siège du bénéficiaire.</i>	57
	c. <i>Répartition par pays-bénéficiaire du projet.</i>	57
	d. <i>Répartition par secteur de l'aide publique au développement.</i>	58
	e. <i>Perspectives d'engagements à moyen terme.</i>	58

ANIMATION DU RESEAU YVELINOIS 59

1-	Assises « Yvelines, partenaires du développement ».....	60
	a. <i>Visite du Président du Conseil général.</i>	60
	b. <i>Programme préliminaire « Yalla Yalla ».</i>	61
	c. <i>Assises du 13 octobre 2012.</i>	62

d. Accueil des délégations représentant les collectivités partenaires.	64
2- 4 ^e campagne Microdons78.	65
3- Participation au Salon des solidarités.....	66
4- Première attribution du « Prix de la Charte ».....	67
5- Valorisation des bonnes pratiques : un guide pour les manifestations locales.....	68
6- Refonte et amélioration de la rubrique internet www.yvelines.fr/coopinter.	68
7- Adhésions du Département.	70
8- Signature d'un partenariat avec l'association des agents Réacti'Yv.....	70

EXECUTION DU BUDGET 2012 72

1- Crédits engagés en 2012.	72
2- Crédits payés en 2012.....	72
3- Crédits reportables en 2013.	73
4- Principaux indicateurs de suivi de la politique.	73
a. Objectif un euro net par an et par habitant.....	73
b. Tableau de bord interne.	74
c. Limitation du cofinancement des accords de coopération à 80%.....	74

PERSPECTIVES 2013 77

1- Principales activités prévues.	77
2- Budget primitif.	79
a. Budget voté.....	79
b. Evolutions attendues à moyen terme.	80

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2012 81	81
Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2013..... 82	82
Annexe 3 – Liste des marchés passés/payés en 2012 83	83
Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2012 aux acteurs yvelinois 84	84
Annexe 5 –Contribution au rapport sur le développement durable du Département des Yvelines..... 86	86

CADRE, MOYENS ET RESSOURCES POUR 2012

Après une année 2011 qui a vu l'adoption de nouvelles orientations pour la politique « Yvelines, partenaires du développement » ainsi que l'augmentation des ressources humaines affectées par le Département à l'animation de cette politique, l'année 2012 a permis de roder le fonctionnement de la politique dans ses nouveaux habits. Les deux principaux faits marquants concernant les moyens et ressources ont été l'amélioration du cadre conventionnel avec l'association France Volontaires, qui a permis de doter chacun des Volontaires représentant le Département à l'étranger de moyens autonomes de fonctionnement ; et le déménagement de la Mission coopération internationale dans de nouveaux locaux en fin d'année. Dans l'organigramme interne du Département, la place de la Mission a à nouveau évolué, retournant sous la responsabilité du Cabinet du Président en fin d'année.

1- Cadre général.

Le cadre général de la politique « Yvelines, partenaires du développement » a été voté par le Conseil général des Yvelines le 8 juillet 2011. Il repose sur une délibération-cadre à laquelle est annexé un rapport d'orientation pour la période 2011-2015. Cinq axes d'intervention sont arrêtés dans la délibération :

- Animer le réseau des acteurs yvelinois et développer en Yvelines la sensibilisation à la coopération internationale pour faire adhérer la société yvelinoise à la nécessité de la solidarité Nord-Sud ;

- Faire du Département des Yvelines un acteur reconnu de la coopération décentralisée pour la qualité de ses projets et son savoir-faire ;
- Appuyer l'action des communes yvelinoises, de leurs groupements, des collèges, des associations locales et des associations de migrants ;
- Développer des partenariats ponctuels avec d'autres catégories d'acteurs en fonction des sollicitations et de leur intérêt pour la politique « Yvelines, partenaires du développement » ;
- Consacrer des moyens significatifs au service de ces ambitions.

2- Typologie des activités.

A la suite des travaux conduits en 2012 par la DGA performance, une nouvelle segmentation budgétaire destinée à rendre plus lisible l'action départementale a été adoptée. Pour la politique « Yvelines, partenaires du développement », elle reprend la segmentation opérationnelle des activités qui avait été retenue en 2011, ce qui renforce la cohérence de la présentation de nos activités. Trois pôles d'activités ou opérations composent désormais le programme budgétaire « Yvelines, partenaires du développement » :

- Coopération décentralisée : réunit toutes les actions de coopération décentralisée ;
- Soutien aux acteurs yvelinois : réunit les subventions attribuées dans le cadre des dispositifs « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale » et « Solidarité migrants » ;
- Animation du réseau : réunit les activités liées à l'évènementiel et à la promotion de l'expérience yvelinoise.

Dans la nouvelle présentation par mission des activités du Département, la politique « Yvelines, partenaires du développement » est rattachée à la mission B « Agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles » sous le titre « B07 : aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité internationale ».

3- Mise en œuvre administrative.

La Commission coopération internationale a été convoquée 4 fois en 2012 :

- 7 mars
- 11 mai
- 13 avril
- 28 septembre.

Les réunions ont désormais lieu les vendredi après-midi, après une séance du Conseil général, ce qui a permis de mieux prendre en compte la disponibilité des membres de la Commission.

Au cours de cette année, la Mission coopération internationale a présenté :

- 11 rapports en Conseil général ;
- 27 rapports en Commission permanente.

4- Crédits ouverts.

Le budget primitif voté fin 2011 pour l'année 2012 s'établissait à 1 603 494€ net (1 837 000€ en dépenses et 233 506€ en recettes), soit 1,12€ net par habitant¹. Ce budget, élaboré en juillet 2011, ne tenait notamment pas compte de la décision de l'Union européenne de cofinancer le projet déposé en 2010 pour des actions au Bénin et au Togo (secteur de l'assainissement liquide et solide).

Des modifications ont été apportées successivement lors du budget supplémentaire et de la décision modificative de fin d'année. Au regard de ces évolutions, les crédits ouverts pour l'exercice 2012 s'élevaient à 1 415 022,97€ net², soit 2 123 641,97€ en dépenses et 708 619€ en recettes.

La nouvelle segmentation budgétaire n'entrant en vigueur qu'en 2013, les données ci-dessous présentent le budget « Yvelines, partenaires du développement » dans son ensemble.

	Budget primitif	Budget après modifications
Dépenses de fonctionnement	177 000,00€	91 605,50€
Subventions de fonctionnement	420 000,00€	501 043,00€
Subventions d'investissement	1 240 000,00€	1 530 993,47€
Total dépenses	1 837 000,00€	2 123 641,97€
Recettes de fonctionnement	58 506,00€	232 996,00€
Recettes d'investissement	175 000,00€	475 623,00€
Total recettes	233 506,00€	708 619,00€
Bilan net YPD	1 603 494,00€	1 415 022,97€

L'évolution entre le budget primitif et le budget final s'explique à la fois par la volonté de terminer au plus près des objectifs politiques fixés par les élus en matière de moyens consacrés à cette politique (un euro net par an et par habitant) et par une meilleure utilisation, par rapport aux années précédentes, des étapes de programmation budgétaire, grâce à un meilleur dialogue avec la Direction des finances, qui a permis d'affiner jusqu'en fin d'année le dimensionnement du budget.

¹ Selon l'INSEE, la population légale des Yvelines au 1^{er} janvier 2012 était de 1 433 447 habitants

² Et donc 0,99€ net par habitant

5- Organisation humaine.

a. Situation dans l'organigramme.

En début d'année, la Mission coopération internationale était rattachée à la Direction du développement. Celle-ci étant dissoute, une nouvelle affectation a été décidée, à la Direction de l'économie et de l'emploi. En l'absence d'un Directeur (non recruté), la Mission coopération internationale a été placée sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice générale des services, Aude DEBREIL. En fin d'année, le retour au Cabinet du Président de la Mission coopération internationale a été acté.

b. Ressources humaines.

La Mission coopération internationale a vu ses effectifs provisoires et externes varier au cours de l'année 2012. Trois stagiaires ont ainsi été recrutés, et un nouveau poste de Volontaire a été ouvert au Sénégal. En 2012, ont ainsi travaillé pour la Mission :

- Cédric LE BRIS, Responsable de la Mission coopération internationale (12 mois) ;
- Clotilde NEELS-AHOUANSON, Chargée des programmes au Mali et au Sénégal (12 mois) ;
- Jessica BILEY, stagiaire à la Mission coopération internationale (mi-avril-fin octobre) ;
- Delphine STEHLIN, stagiaire auprès du Réseau de lecture publique des Lacs (Togo, mars-août) ;
- Modeste BANGUEBE MIKIAGHA, stagiaire auprès du Groupement intercommunal du Mono (Bénin, juin-novembre) ;
- Sous contrat avec France Volontaires :
 - o Marion PERRIN, Représentante du Département des Yvelines au Togo (12 mois) ;
 - o Jérémy CEBRIA, Représentant du Département des Yvelines au Bénin (12 mois) ;
 - o Daniel PENA, Représentant du Département des Yvelines au Congo (12 mois) ;
 - o Edgar TOHOUEGNON, Représentant du Département des Yvelines au Sénégal (depuis juillet).

c. Convention-cadre avec France Volontaires.

La convention-cadre avec France-Volontaires, signée en 2011 pour une durée de 4 ans, a été modifiée par avenant en 2012, afin de favoriser un remplacement plus fluide des Volontaires. Cette modification a permis également d'intégrer la mise à disposition de chaque Volontaire d'un compte de fonctionnement, alimenté par le Département, sur lequel ils sont en mesure de prélever les fonds nécessaires à leur dépenses courantes de fonctionnement (communication, carburant, frais de mission, fournitures...). Chaque volontaire rend compte de l'utilisation des fonds à France Volontaires, qui adresse ensuite le bilan en début d'année suivante au

Département des Yvelines. Pour 2012, sous réserve du bilan qui sera établi pour les comptes de fonctionnement, le Département a versé à France Volontaires au titre des quatre missions 76 066€.

A été également ajoutée le principe d'une contribution possible du Département aux frais de réinsertion professionnelle des Volontaires, si leur mission est jugée réussie. Si le Département le souhaite, il peut donc désormais participer au financement de formations complémentaires que les Volontaires en fin de mission souhaiteraient suivre en vue de faciliter leur retour à l'emploi en France. Daniel PENA, Volontaire au Congo depuis janvier 2010, qui quitte son poste en janvier 2013, a bénéficié cette année de cette mesure, pour une participation au financement d'une formation d'ingénieur en génie civil (coût de la formation : 12 250€, contribution départementale : 7 050€).

6- Assistance technique.

a. Assistance technique interne.

La valorisation de l'expertise interne au Département est l'un des objectifs de la délibération-cadre « Yvelines, partenaires du développement ».

Quatre agents du Département ou des structures qui lui sont liées ont participé directement aux activités de la coopération internationale :

- Mélanie MASSE (Bibliothèque départementale des Yvelines, Direction de la Culture), pour le pilotage du programme « Réseau de lecture publique » dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée avec la Préfecture des Lacs (Togo). Elle a notamment réalisé une mission d'évaluation du programme durant l'été 2012 au terme de ses trois premières années ;
- Denis REBOUL (Direction des routes et des transports), pour



Photo 1 : Frédéric Phiippeaux, en mission au Bénin, a piloté le stage SIG de Modeste BANGUEBE

le pilotage du programme « entretien de la voirie à Owando » dans le cadre de la coopération avec le Département de la Cuvette (Congo). Il a aussi réalisé une évaluation au cours de l'été ;

- Liliane MECHOULAN (Institut de formation sociale des Yvelines) pour le pilotage du programme « Amélioration de l'offre de santé pour la population » dans le cadre de la coopération avec la Préfecture de Blitta (Togo). Une évaluation a été également faite cet été ;
- Frédéric PHILIPPEAUX (Direction des routes et des transports) a piloté le stage de Modeste BANGUEBE au Bénin, dont l'objectif était de construire le Système d'information géographique du GI-Mono. Il a effectué une mission de bilan de stage en novembre 2012.

D'autres agents ont été sollicités sans effectuer de mission à l'étranger :

- Sylvie LAHUNA (Yvelines Tourisme) dans le cadre de la mise en place d'un office régional de tourisme avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (Liban) ;
- Jake SIMPSON (Direction de l'économie et de l'emploi) pour la rédaction d'un dossier de demande de financement pour la construction d'un hôtel d'entreprises à Bamako.

Depuis 2011, le Département envisage par ailleurs de déposer une demande de labellisation auprès du Ministère français des affaires étrangères et européennes dans le cadre du dispositif PACT2, qui reconnaît un savoir-faire particulier aux collectivités locales, en vue de mobiliser ces compétences en faveur de demande d'assistance technique que recevrait par exemple le MAEE. Le principe du dépôt d'une candidature a été validé par la Direction générale des services, et une réflexion sur la spécialité d'une candidature yvelinoise doit être engagée en vue du dépôt d'un dossier en 2013.

b. Assistance technique externe.

Trois missions d'assistance technique pour le compte du Département ont été réalisées en 2012 :

- Au Liban, le Comité de la randonnée pédestre des Yvelines a mandaté un de ses membres pour préparer le volet technique du chantier jeunes de solidarité internationale qui s'est tenu l'été 2012 ;
- Au Togo, l'ONG Aquassistance a mandaté deux ingénieurs pour effectuer un diagnostic du programme « Service public d'assainissement non-collectif d'Anèho » en vue d'apporter une aide technique et documentaire pour la mise en place du service ;
- Au Togo, l'ancien Volontaire Antoine COUSIN (qui a occupé le poste de Volontaire au Bénin durant deux ans et demi) a réalisé une évaluation du fonctionnement institutionnel de la coopération avec les trois collectivités partenaires pour la période 2007-2011 (première convention-cadre).

La collaboration avec le Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles s'est par ailleurs poursuivie durant l'année autour d'un projet de construction d'un Lycée technique à Anèho (Togo), même si aucune mission n'a été réalisée cette année.

c. Opérateurs de coopération.

Au Congo, le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué attribué à l'ONG yvelinoise Fideco par le Département de la Cuvette est arrivé à son terme en 2012 (les dernières conventions dont Fideco avait la charge avaient été signées en 2011). Le bilan définitif de ces conventions a été transmis par Fideco et tous les comptes ont été apurés dans la convention de coopération décentralisée signée en 2012 directement entre le Département des Yvelines et le Département de la Cuvette.

Au Sénégal, l'Agence régionale de développement de la Région de Saint-Louis est toujours maître d'ouvrage délégué du Cadre de concertation des collectivités locales de Podor dans le cadre de la convention tripartite signée en 2011, celle-ci n'étant toujours pas achevée. Au titre de cette mission de maître d'ouvrage délégué, l'ARD perçoit 5% des programmes effectivement exécutés. Des discussions sont engagées avec l'ARD afin de dédier une personne à plein temps à partir de 2013 au suivi des actions de coopération Yvelines-Podor, qui devrait amener le Département des Yvelines et les collectivités de Podor à s'acquitter d'un forfait annuel d'environ 20 000€.

Au Togo, un marché d'assistance administrative, technique et financière a été signé avec l'Union des communes du Togo pour une durée d'un an (reconductible trois fois), et pour un montant annuel de 18 856,40€ TTC. Ce marché comprend l'encadrement du Volontaire de solidarité internationale du Département et la mise à sa disposition de son équipement, le suivi technique des projets de coopération et la gestion financière des fonds attribués par le Département pour les accords de coopération décentralisée.

7- Missions des élus.

En raison de la campagne électorale pour les législatives, Jean-Marie TETART avait limité ses déplacements au cours du premier semestre 2012. Il a pu se rendre auprès de nos partenaires au cours du second semestre :

- Juillet 2010 : Marie-Hélène AUBERT a participé au lancement officiel de la stratégie intercommunale de gestion des déchets ménagers du Mono ainsi qu'au lancement officiel du Service public d'assainissement non-collectif d'Anèho, deux programmes cofinancés par l'Union européenne ;

- Septembre 2012 : Alain SCMHITZ, Jean-Marie TETART, accompagnés par Sylvie LAHUNA, se sont rendus au Liban dans le cadre de la préparation des Assises 2012 (visite officielle auprès de nos partenaires) ;
- Septembre-Octobre 2012 : Jean-Marie TETART a animé un atelier autour de la décentralisation et de la coopération décentralisée lors des 2èmes Assises franco-libanaises de la coopération décentralisée organisées par le Bureau technique des villes libanaises ;
- Octobre-Novembre 2012 : Jean-Marie TETART et Marie-Hélène AUBERT ont pris part à la pose de la première pierre du Lycée technique d'Anèho (Togo) et ont assisté à la première représentation de la pièce « *Deux tickets pour le paradis* » financée par le Département dans le cadre de sa coopération avec le Réseau de lecture publique des Lacs (Togo) ;
- Décembre 2012 : Jean-Marie TETART a participé au Sommet Africités, en présence de représentants de nos collectivités partenaires de Matam et Podor (Sénégal), Anèho (Togo) et GI-Mono (Bénin).

8- Locaux.

La Mission coopération internationale a bénéficié de nouveaux locaux dans le cadre du réaménagement des services à l'Hôtel du département. Elle dispose désormais d'un local indépendant comprenant trois bureaux et une salle de réunion situé au 3 rue de Fontenay à Versailles. Ce local est bien plus adapté à la dimension de l'équipe ainsi qu'aux contraintes d'accueil du public. En outre, la présence sur le site d'Yvelines Tourisme, de la Direction de la Culture, de l'Union des maires des Yvelines, pourra favoriser les contacts avec ces services ou organisations avec qui des liens ont été noués par le passé.



COOPERATION DECENTRALISEE

En 2012, 10 accords de coopération décentralisée ont été animés par le Département. Deux faits marquants sont à relever : la mise en œuvre du financement obtenu fin 2011 auprès de l'Union européenne pour les programmes de gestion des déchets solides et liquides au Bénin et au Togo, qui représentent un net changement d'échelle financière par rapport à ce qui a pu être réalisé auparavant ; et la signature de deux nouveaux accords de coopération décentralisée au Mali, avec le Cercle de Kadiolo et le Cercle de Kolokani, dans un contexte politique instable marqué par le renversement du Président de la République et le déclenchement d'une insurrection dans le Nord du pays.

2012 a été également une année charnière pour 5 accords de coopération, puisqu'il s'est agi de renouveler les conventions-cadres pluriannuelles avec le Groupement intercommunal du Mono (Bénin), le Département de la Cuvette (Congo), la Préfecture de Blitta, la Préfecture des Lacs et la commune d'Anèho (Togo). Le renouvellement de la convention-cadre avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough (Liban), a quant à lui été retardé d'une année.

Pour la mise en œuvre des accords de coopération, le rapport avec les « opérateurs » de coopération a été clarifié : une convention portant solde des programmes de coopération au Sénégal avec l'association Adeframs a été votée, permettant le reversement des fonds non utilisés au Département ; un marché de prestation d'assistance technique, administrative et financière a été conclu avec l'Union des communes du Togo ; quant au mandat de maître d'ouvrage délégué de Fideco au Congo, il n'a pas été reconduit en 2012. Enfin, le cadre de collaboration avec France Volontaires a été amélioré : chaque Volontaire dispose désormais d'un compte de fonctionnement autonome, indépendant de l'organisme auprès duquel il est positionné. Un nouveau poste a par ailleurs été ouvert au Sénégal, et pourvu au mois de juillet.

En 2012, le montant total des fonds effectivement versés par le Département dans le cadre de la coopération décentralisée a atteint **1 211 599,79€**. Des recettes ont été également perçues à hauteur de **621 666,76€**. Ces flux ont pu concerner des conventions signées les années précédentes et non achevées en 2012, pour lesquelles le Département a pu verser des soldes de subvention, ou des conventions signées en 2012 : c'est pour cette raison qu'il est choisi de présenter dans les parties ci-dessous à la fois le bilan global des conventions achevées en 2012 (mais initiées les années précédentes) et à la fois le bilan provisoire des conventions signées en 2012, pour une meilleure visibilité des résultats.

Il faut enfin conserver à l'esprit que les fonds versés par le Département ne sont pas immédiatement disponibles pour les collectivités partenaires : un délai d'environ 2 mois, voire plus, est à considérer entre le mandatement de la dépense et la réception des fonds à l'étranger.

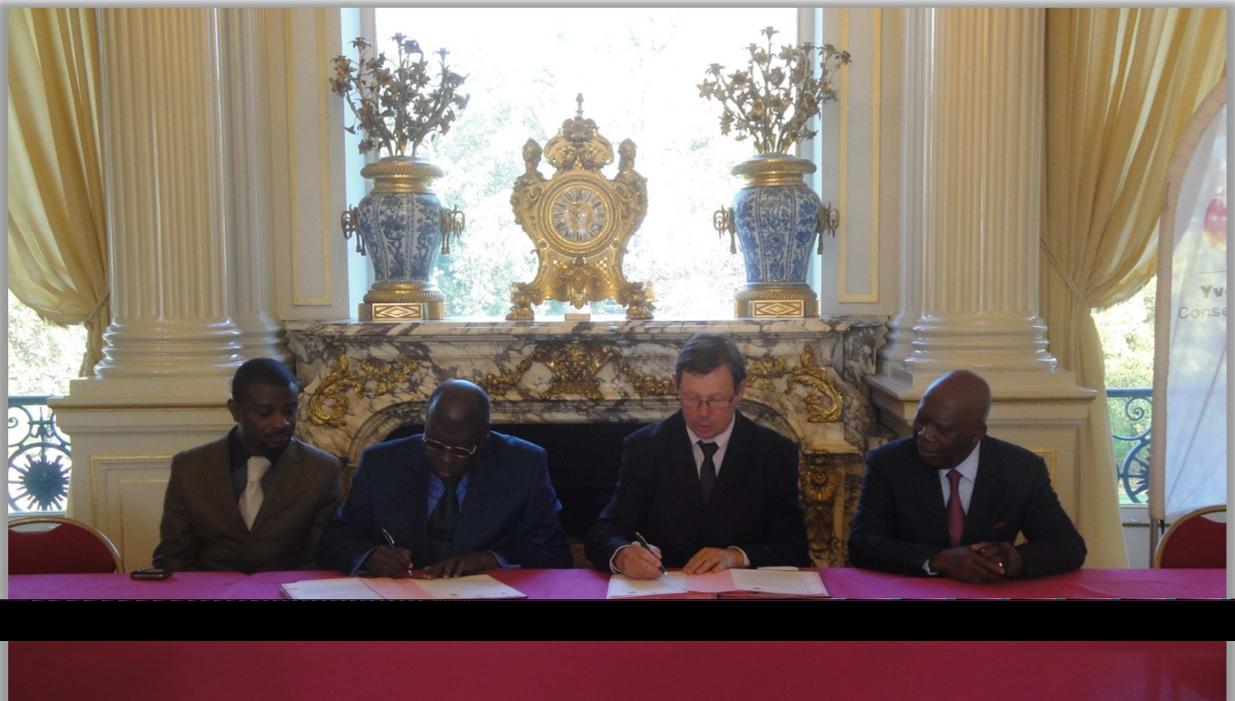


Photo 2 : signature du renouvellement de la convention-cadre de coopération entre le Département des Yvelines et le Département de la Cuvette au Salon des Aigles le 25 octobre 2012

Tableau résumé des coopérations

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effective en 2012 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département (toutes ressources, toutes dépenses YPD, moyenne annuelle, jusqu'en 2012), donnée 2012 entre parenthèses
Bénin	Groupement intercommunal du Mono (6 communes)	2009	<p>Gestion des déchets : stratégie intercommunale visant à intégrer 150 à 200 000 personnes urbaines dans un service de collecte et de traitement des déchets</p> <p>Accès à l'assainissement : construction d'une quarantaine de latrines publiques et mise en gestion</p> <p>Intercommunalité : accompagnement de la réflexion des élus et préparation administrative pour le processus visant à transformer le GI-Mono en EPCI</p>	230 008,58€/an (480 846,13€ en 2012)
Congo-B	Département de la Cuvette	2009	<p>Gestion de la voirie : création d'une structure indépendante chargée de la propreté et de la maintenance de la voirie urbaine (routes et caniveaux)</p> <p>Accès à la santé : rénovation et mise à niveau des équipements de centres de santé urbains ou ruraux</p>	101 101,50€/an (71 717,16€ en 2012)
Liban	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (53 communes)	2009	<p>Tourisme : mise en place de la politique touristique de la Fédération s'appuyant sur une Maison régionale du tourisme dotée de personnel et d'outil de communication, et appui aux projets dans le secteur de l'éco-tourisme</p> <p>Développement économique : accompagnement de la réflexion pour la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du territoire et soutien aux initiatives publiques proposées par ce plan</p>	30 161,62€/an (69 935,25€ en 2012)
Mali	Cercle de Kadiolo	2012	Jeunesse : cibler la jeunesse 11-20 ans et améliorer ses	48 661,60€ en 2012

			conditions de scolarisation, son insertion dans la vie professionnelle et son épanouissement culturel et citoyen	
	Cercle de Kolokani	2012	Agriculture : aménagement du territoire à travers le développement de zones agricoles améliorées et d'infrastructures connexes (pistes, entrepôts...)	Aucun versement à ce jour
Sénégal	Région de Matam	2007	Eau et assainissement : équipement de toutes les écoles primaires de la Région en latrines ; réalisation d'ouvrages d'alimentation en eau potable dans le village de Tata Bathily Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui Institution : renforcement des capacités administratives des élus et des agents de la Région	107 577,80€/an (132 900€ en 2012)
	Cadre de concertation des collectivités locales du département de Podor (22 collectivités)	2009	Gestion des déchets : mise en place de services locaux de collecte et de traitement des déchets, réalisation d'ouvrages d'intérêt départemental en matière de valorisation des déchets	57 311,06€/an (13 734,25€ en 2012)
Togo	Préfecture de Blitta	2007	Agriculture : structuration des filières locales de production et de commercialisation du riz et du maïs, et soutien aux organismes de production	71 290,53€/an (64 819,53€ en 2012)
	Préfecture des Lacs	2007	Lecture publique : création et animation d'un réseau de lecture publique entre 5 bibliothèques	31 674,51€/an (61 556,41€ en 2012)
	Commune d'Anèho	2007	Assainissement : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC) pour une zone pilote de 1 200 personnes environ Education secondaire : construction d'un lycée d'enseignement technique et d'enseignement professionnels pour environ 200 élèves	55 435,16€/an (239 073,66€ en 2012)
	Union des communes du Togo	2007	Gouvernance : appui au processus de décentralisation au Togo	23 420,41€/an (15 649,40€ en 2012)

1- Groupement intercommunal du Mono (Bénin).

Renouvelée à l'occasion des Assises 2011 (8 octobre aux Mureaux), la convention-cadre de coopération décentralisée portant sur la période 2012-2015 est entrée en application cette année. Les domaines concernés par la coopération sont désormais : l'organisation et la gestion des déchets ménagers, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la maîtrise des inondations à travers des actions de prévention et de secours, la valorisation du patrimoine à travers le tourisme et la culture, et le renforcement de la dynamique intercommunale portée par les six communes.

La coopération entre le Département des Yvelines et le GI-Mono s'effectue de manière directe, sans intermédiaire : de ce fait, les contributions départementales sont directement versées sur des comptes au nom du GI-Mono. L'exécution des budgets se fait sous le contrôle du Département, à travers un mécanisme de non-objection aux dépenses. L'année 2012 sera la première année où le GI-Mono fera certifier ses comptes par un auditeur externe.

La fin de l'année 2011 a vu la confirmation des hautes ambitions que les deux collectivités partenaires se sont données : l'Union européenne a finalement retenu le dossier déposé en 2010 pour la mise en place de la stratégie intercommunale de gestion des déchets ménagers, après l'avoir dans un premier temps placé sur liste d'attente. Le dossier, qui comprend également un volet concernant la ville d'Anèho au Togo (pour l'assainissement liquide), pose les contours d'un projet estimé pour le Mono à 1 845 000€ sur cinq ans, dont 1 300 000€ sont financés par l'Union européenne.

La convention 2011-1 a été achevée en début d'année 2012. Pour mémoire, son bilan s'est établi de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Achat et variation de stocks	9 106,42	Report CG78 2010	15 446,23
Transports	4 564,78	Cotisations des communes 2011	3 696,06
Services extérieurs A	18 618,46	Arriérés de cotisation des communes	14 784,23
Services extérieurs B	23 147,96	Autres contributions communales	
Autres charges	21 925,18	CG78 ressources propres 2011	35 321,20
Rémunération du personnel	8 510,50	CG78 ressources externes (MAEE)	22 500,00
TOTAL	85 873,29	TOTAL	91 747,72
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	En euros	RECETTES	En euros
Renforcement institutionnel	15 730,32	Report CG78 2010	84 352,19
Latrines	39 492,17	Contribution des bénéficiaires	
Déchets	134 975,36	CG78 ressources propres 2011	151 007,66
TOTAL	190 197,85	TOTAL	235 359,85

L'excédent constaté (51 036,45€) correspondant à une partie non utilisée de la subvention départementale avait été réaffecté à des actions non encore réalisées prévues à la convention 2010 mais non lancées lors du bilan de la convention.

Deux nouvelles conventions ont été signées au cours de l'année 2012 pour mettre en œuvre les actions découlant de la stratégie de gestion des déchets, ainsi que les autres actions relevant de la coopération (achèvement du programme 2011, finalisation d'un programme d'équipement en latrines, mise en œuvre de l'intercommunalité, soutien institutionnel au Gi-Mono à travers une contribution aux salaires). La première convention, signée le 13 avril 2012, porte uniquement sur les modalités d'emploi de la subvention européenne pour la gestion des déchets, et représente un engagement global de 677 745€. La seconde convention, signée le 20 juin 2012, porte quant à elle sur un montant de 165 957,15€. Il s'agissait de reporter les fonds non utilisés en 2011 aux actions non encore réalisées (mise en place du Système d'information géographique, investissements restant à solder dans le secteur des déchets, études diverses...), de financer des actions complémentaires au programme de gestion des déchets ayant fait l'objet de la première convention, de mettre en place les modalités de gestion des latrines construites entre 2010 et 2011, de lancer les études de faisabilité de l'intercommunalité, et de prendre en partie en charge les personnels du Gi-Mono.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Stratégie déchets (programme UE)	677 745,00	Convention UE	677 745,00
Fonctionnement	51 718,00	Contrepartie des communes	35 499,00
Investissement	626 027,00	Contribution propre CG78	229 371,00
Opération restant à réaliser 2011	54 651,42	Contribution CG78 (financement UE)	412 875,00
Programme déchets complémentaire UE	24 833,49	Convention 2012-1	138 399,44
Programme latrines	7 012,65	Report 2011 CG78	51 036,45
Programme intercommunalité	24 391,85	Contribution des communes	18 479,38
Ressources humaines du Gi-Mono	27 510,03	Contribution propre CG78	46 383,61
		Contribution CG78 (financement MAEE)	22 500,00
TOTAL	816 144,44	TOTAL	816 144,44

Le budget total de la coopération Yvelines-Mono était ainsi de 816 144,44€, dont 275 754,61€ financés par le Département des Yvelines sur ses ressources propres et 435 375€ sur des ressources obtenues auprès de partenaires financiers.

En matière de gestion des déchets, les actions prévues pour accompagner le développement de la pré-collecte ont été globalement réalisées comme prévu : des formations ont été proposées aux opérateurs chargé de la pré-collecte, du matériel a été acheté et mis à disposition (17 charrettes motorisées, petit matériel de propreté), les ménages abonnés ont été équipés en poubelles domestiques et plaquettes d'identification, et une campagne promotionnelle, conçue en décembre 2012 (et lancée en janvier 2013) a été lancée pour inciter les ménages à s'abonner. A ce jour, plus de 3 000 ménages du Mono se sont abonnés au service de pré-collecte, soit environ 25 000 personnes.

Pour l'activité « regroupement des déchets », 1 point de regroupement a été achevé cette année et la construction de cinq autres a été lancée, les procédures administratives (études d'impact environnemental et leur validation par les autorités) ayant été particulièrement longues. Afin de faciliter l'implantation de ces infrastructures, des réunions de quartier, réunissant chaque fois

environ 40 personnes, ont été organisées pour permettre aux populations riveraines de les accueillir favorablement. Du matériel a également été acquis pour permettre la gestion et l'entretien des futurs points de regroupement : 9 bennes, qui seront stationnées au niveau de chaque point de regroupement, ont été commandées pour permettre le transport des déchets vers la décharge finale, et 6 autres, qui devraient être positionnées près des marchés, doivent être prochainement livrées. Deux camions auraient dû être achetés également pour permettre l'évacuation régulière des déchets par l'intermédiaire des bennes amovibles, mais le choix du type de camion s'avère compliqué, et la commande n'a pu encore être lancée.

En ce qui concerne la décharge, la seule activité entamée est celle d'une étude d'impact environnemental, alors que son aménagement et son équipement auraient dû démarrer cette année. Des difficultés sont en effet apparues avec les riverains, qui contestent l'implantation de la décharge sur la parcelle réservée à cet effet par les autorités locales. Une démarche de conciliation avec les riverains est toujours en cours.

Des activités annexes à la gestion des déchets (aménagement de places publiques ou d'équipements de propreté dans les marchés) entamés en 2011, ont

été achevées comme prévu. Sur le volet SIG, un stagiaire a été recruté par le Département des Yvelines (stage piloté par le responsable du SIG de la DRT du Département) pour mettre en place cet outil. Il a donc été question de lui fournir les outils nécessaires (logiciel ArcGis, GPS, moto). L'outil est désormais fonctionnel pour une partie des communes, et il s'agit désormais d'alimenter la base de données pour suivre le service de gestion des déchets.

La gestion des latrines communales construites entre 2010 et 2011 a fait l'objet du lancement d'une étude sur les différentes modalités de gestion, dont les résultats connus en 2013 donneront lieu à la mise en place de plans d'action individualisés pour chaque équipement.

Sur le plan institutionnel, une étude de préfiguration d'un Etablissement public de coopération intercommunale, structure qui doit remplacer l'association GI-Mono avant le 31 décembre 2013 (délai donné par la loi), a été commandée. Ses résultats seront connus en 2013, et engagera les communes dans un processus de délibération en vue de la création d'un EPCI. Toutefois, le fait que des élections municipales soient prévues en avril 2013 n'est pas facteur favorable pour envisager ce changement institutionnel.



Photo 3 : première poubelle du GI-Mono remise aux abonnés au service de pré-collecte

Enfin, il était également prévu de soutenir financièrement l'équipe technique chargée du projet (participation aux salaires) et de la renforcer à travers des formations (marchés publics). En 2012, un nouveau Directeur exécutif a été recruté, de même qu'une secrétaire, un agent de sécurité et un agent d'entretien. Des échanges d'expériences, impliquant les élus, ont par ailleurs été organisées (mission à Ouagadougou et Bohicon sur l'organisation de la gestion des déchets participation aux Assises yvelinoises et au Sommet Africités).

Au 31 décembre 2012, le niveau d'exécution du budget était le suivant :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Stratégie déchets (programme UE)	110 352,60	Convention UE	381 497,50
Fonctionnement	38 739,99	Contrepartie des communes	5 916,50
Investissement	71 612,61	Contribution propre CG78	135 209,16
Opération restant à réaliser 2011	37 463,98	Contribution CG78 (financement UE)	240 371,84
Programme déchets complémentaire UE	52 287,30	Convention 2012-1	138 400,34
Programme latrines	2 439,18	Report 2011 CG78	51 036,45
Programme intercommunalité	-	Contribution des communes	18 480,28
Ressources humaines du GI-Mono	28 131,38	Contribution propre CG78	46 383,61
		Contribution CG78 (financement MAEE)	22 500,00
TOTAL	230 674,44	TOTAL	519 897,84

Considérant les dépenses déjà réalisées et les recettes déjà obtenues, un solde de 289 223,40€ reste disponible au 31 décembre. Ce solde ne tient cependant pas compte des restes à percevoir, de la part des communes (45 242,35€) et de la part du Département des Yvelines. En effet, si toutes les contributions départementales prévues dans la convention 2012-1 ont été versées, pour la convention de mise en œuvre du financement européen, les modalités de versement de cette contribution diffèrent de celles utilisées habituellement. Ainsi, 266 665€ resteraient encore à verser par le Département en 2013 dans le cadre de cette convention.

Cette différence entre les ressources mobilisées et encore à verser, et les dépenses effectives, tient aux difficultés d'avancement des activités les plus coûteuses du programme européen : l'aménagement et l'équipement de la décharge (251 540€ prévus dans la convention), l'achat de deux camions-bennes (137 195€), ou la finalisation des cinq points de regroupement (70 000€). Hormis la décharge, sur laquelle plane une incertitude, les autres dépenses devraient être réalisées au cours du premier trimestre 2013.

2- Département de la Cuvette (Congo).

La plus grande partie de l'année 2012 a été consacrée à l'achèvement des conventions 2011-1 signée le 23 juillet 2011 et 2011-2 signée le 24 novembre 2011. Son bilan a été présenté finalement en octobre 2012. Pour mémoire, son bilan s'est établi comme suit :

DEPENSES	En €	RECETTES	En €
Programme voirie	66 368,50	Financement programmes	182 288,06
Dépenses de fonctionnement	22 268,50	Report convention 2010	84 164,39
Dépenses d'investissement	44 100,00	CG78-Sub de fonctionnement	9 283,43
Programme santé	91 433,50	CG78-Sub d'investissement	62 923,91
Dépenses de fonctionnement	3 932,50	Cuvette-Sub de fonctionnement	25 916,33
Dépenses d'investissement	87 501,00	Financement Maîtrise d'ouvrage	30 508,56
Frais de transfert financier	322,00	Report convention 2010	12 506,65
Maîtrise d'ouvrage déléguée	28 670,30	Honoraires CG78	4 579,10
Honoraires	23 670,30	Honoraires Cuvette	8 422,81
Compensation des charges du Volontaire	5 000,00	CG78-Sub de fonctionnement Volontaire	5 000,00
Opérations de régulation	26 002,32		
Remboursement trop-versé Cuvette	8 497,59		
Reliquat CG78 à reporter en 2012	17 504,73		
TOTAL	212 796,62	TOTAL	212 796,62

Les opérations de régulation indiquées ci-dessus sont consécutives à la fin du mandat de maître d'ouvrage délégué confié à Fideco, ces opérations permettent ainsi de solder tous les comptes de la période 2009-2011.

Pour l'achèvement de ces conventions, le Département a versé en 2012 15 984,14€ au titre des soldes dus. Il convient de relever que du matériel médical livré au début de l'été 2012 au Département de la Cuvette, dont le transport a été financé dans le cadre de la convention 2011-1, n'a toujours pas été remis aux structures de santé bénéficiaires, malgré les fréquents rappels effectués par le Département des Yvelines.



Photo 4 : le service de maintenance dans les centres de santé du Département a démarré cette année. Ici, la réparation d'une citerne à eau

Une évaluation des actions conduites dans le domaine de l'entretien des routes entre 2009 et 2011 a par ailleurs été conduite l'été 2012 par Denis REBOUL, chargé d'opérations routières à la Direction des routes et des transports, qui a piloté ce programme durant trois ans. Les résultats ont été présentés aux membres de la Commission coopération internationale en début d'année 2013.

La convention-cadre de coopération décentralisée a été renouvelée le 25 octobre 2012 à l'occasion d'une petite cérémonie organisée à l'Hôtel du Département, en présence du Président du Département de la Cuvette Emmanuel AMBENDE. La nouvelle convention, signée pour une durée de trois ans, indique que les domaines de coopération concernés sont : l'entretien des voiries et la propreté des centres urbains du Département ; l'amélioration de la qualité du service de santé de proximité ; l'accompagnement des acteurs du développement agricole ; l'animation de la vie culturelle ; l'appui à l'organisation d'un service d'incendie et de

secours local ; et le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration départementale.

Par rapport à la période précédente (2009-2011), la coopération se fait désormais directement entre les deux collectivités, le Département de la Cuvette ayant mis fin au contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ONG Fideco, le souhait des deux collectivités partenaires étant désormais de renforcer leurs responsabilités communes sur les projets. Les contributions départementales sont désormais directement versées sur le compte du Département de la Cuvette, avec application du même système de validation des décaissements par le Département que celui mis en place au Bénin.

La convention 2012-1 a été signée le 20 novembre 2012 et représente un engagement global prévisionnel de 62 511€. Deux programmes sont identifiés : l'un concerne la poursuite des actions dans le domaine de la voirie urbaine de la ville d'Owando (adressage des rues, mise en place d'une deuxième équipe de nettoyage, études de faisabilité d'un service d'entretien de la voirie dans les villes de Boundji et Makoua), l'autre la poursuite des actions dans le domaine de la santé (identification des petits investissements de mise à niveau à réaliser en 2013, électrification du centre de santé de Tongo).

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Programme voirie	26 034,00	Convention 2012-1	62 511,00
Programme santé	36 477,00	Report 2011 CG78	17 504,73
		Contribution CG78	45 006,27
TOTAL	62 511,00	TOTAL	62 511,00

Pour cette convention, il a été convenu que le Département des Yvelines serait le seul contributeur au budget de la coopération : en contrepartie, le Département de la Cuvette s'est engagé à signer le contrat de prestation de services conclu avec l'ONG Mboka Bopeto, chargée des opérations d'entretien de la voirie et de maintenance des infrastructures de santé. Le coût de ces prestations à la charge du Département de la Cuvette sur l'année 2012 est estimé à 46 000€.

La contribution du Département des Yvelines n'ayant pas encore été réceptionnée au 31 décembre 2012, aucune des actions prévues n'a pu encore être engagée financièrement, bien que plusieurs devis aient déjà été préparés. A cette date, le niveau d'exécution du budget était donc le suivant :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Programme voirie	-	Convention 2012-1	53 509,75
Programme santé	-	Report 2011 CG78	17 504,73
		Contribution 2012 CG78	36 005,02
TOTAL	-	TOTAL	53 509,75

Le Département des Yvelines a versé à ce jour 80% de sa contribution prévisionnelle, du fait de l'engagement tardif de la convention, le solde devant être versé à réception d'un rapport justifiant

de dépenses représentant 50% du budget prévisionnel. Le reste à réaliser fin 2012 (53 509,75€ en comptant le solde à verser) sera utilisé dans le cadre de la convention existante, jusqu'à achèvement des actions prévues. Cependant, le départ du Volontaire Daniel PENA, non remplacé à ce jour, risque de retarder l'exécution des actions prévues, et si un recrutement est en cours de préparation avec France Volontaires, l'arrivée du prochain volontaire pourrait n'avoir lieu qu'en avril 2013.

3- Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (Liban).

Le renouvellement de la convention-cadre a fait l'objet de discussions entre les deux Présidents à l'occasion de la visite d'Alain SCHMITZ au Liban en septembre 2012. Un accord de principe sur ce renouvellement a été acté, qui portera en particulier sur le domaine du développement touristique, domaine dans lequel la coopération a jusque là rencontré ses meilleurs résultats.

La coopération Yvelines-Kesrouan s'effectue de manière directe, sans intermédiaire, mais cette modalité n'a pas donné entière satisfaction, et la possibilité d'un accompagnement par un opérateur, pour une mission de courte ou de moyenne durée, a été évoquée pour 2013.

Il peut d'ailleurs être constaté que la convention 2011-2, signée le 27 octobre 2011, n'est toujours pas achevée à ce jour. Elle comprenant notamment le financement du poste de responsable du développement touristique en 2011, l'édition de brochures et d'un site internet à vocation touristique, l'équipement d'une Maison régionale du tourisme dont le bâtiment a été mis à disposition par l'une des communes membres de la Fédération.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Salaire du responsable du tourisme	18 000,00	Convention 2011-2	36 500,00
Communication, édition, études	9 000,00	Report 2010 CG78	9 200,00
Participation à un salon professionnel	2 000,00	Contribution Fédération	9 000,00
Frais divers	300,00	Contribution CG78	18 300,00
Equipement de la Maison du tourisme	7 200,00		
TOTAL	36 500,00	TOTAL	36 500,00

Le rapport d'activités intermédiaire n'a toujours pas été transmis : cette situation s'explique en partie par les problèmes d'organisation interne de la Fédération, le responsable du développement local ayant quitté son poste en milieu d'année et son remplacement n'ayant été réalisé qu'en fin d'année 2012. Il apparaît désormais plus raisonnable d'envisager la remise d'un rapport final, portant sur l'emploi des fonds déjà versés, sans déclenchement du versement du solde (liquidation des engagements restants), d'autant qu'une nouvelle convention-cadre doit être signée en 2013 qui ouvrira un nouveau programme de coopération décentralisée.

A ce jour, le bilan de la convention 2011-2 apparaît comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Salaire du responsable du tourisme	18 000,00	Convention 2011-2	32 840,00
Communication, édition, études		Report 2010 CG78	9 200,00
Participation à un salon professionnel		Contribution Fédération	9 000,00
Frais divers		Contribution CG78	14 640,00
Equipement de la Maison du tourisme	3 361,00		
TOTAL	21 361,00	TOTAL	32 840,00

Le reste à réaliser fin 2012 (11 479€) sera utilisé dans le cadre de cette convention, jusqu'à achèvement des actions encore prévues parmi celles figurant dans le programme prévisionnel (réalisation du site internet de la Maison régionale du tourisme notamment, et complément d'équipements pour la Maison). Aucun versement supplémentaire (solde restant dû par le Département dans le cadre de la convention 2011-2) ne sera plus versé.

Une convention a été signée en 2012 pour l'organisation du deuxième chantier jeunes de solidarité internationale, après-celui de 2011, dédié à l'éco-tourisme dans le Kesrouan-Ftouh. Ce chantier, d'une durée de quatre semaines, visait principalement l'aménagement d'un sentier de randonnée, dit « Sentier de la lune », traversant trois communes. Une partie du temps a également été consacrée à la poursuite de l'aménagement d'un terrain de camping au Centre franco-libanais de Ghodrass, que le Département soutient depuis 1993. Le chantier a été conduit en partenariat avec la DTAS Seine-et-Mauldre, qui a fourni deux encadrants et recruté 6 jeunes du territoire des Mureaux et environs, tous présentant un parcours personnel les ayant amenés à rencontrer les services d'action sociale du Département. Le Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines (Codérando78) a par ailleurs fait bénéficier le chantier de son expertise technique, en effectuant une mission de reconnaissance du sentier et de préparation du chantier, et en initiant les jeunes yvelinois aux techniques de défrichage et d'aménagement de sentier.



Photo 5 : les jeunes Yvelinois au travail pour défricher le sentier de la Lune

Près de deux kilomètres de sentier ont été aménagés par les jeunes yvelinois, qui ont pu compter sur le concours de scouts libanais tout au long du chantier. L'inauguration en a été faite à l'occasion de la visite du Président du Conseil général des Yvelines en septembre 2013.

Cependant, le sentier n'étant pas achevé au terme du séjour des jeunes yvelinois, le Département des Yvelines a accepté un avenant visant à mobiliser

les financements nécessaires à son achèvement : construction de marches dans les zones les plus pentues, acquisition de petit mobilier (bancs, tables, ponts) pour faciliter la randonnée, balisage du sentier. Cet avenant a été signé le 21 novembre 2012.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Partenariat avec le Coderando78	850,00	Convention 2012-1	48 269,00
Phase préparatoire du chantier en Yvelines	3 610,00	Contribution des jeunes yvelinois	800,00
Séjour des jeunes yvelinois	24 568,19	Contribution CG78	47 469,00
Aménagement du Sentier de la Lune	11 261,12	Avenant convention 2012-1	22 795,31
Travaux supplémentaire Sentier de la Lune	20 275,00	Contribution CG78	22 795,31
Aménagement du terrain de camping de Ghodrass	10 500,00		
TOTAL	71 064,31	TOTAL	71 064,31

A ce jour, le bilan de la coopération pour le chantier jeunes est le suivant :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Partenariat avec le Coderando78	850,00	Convention 2012-1	48 269,00
Phase préparatoire du chantier en Yvelines	3 610,00	Contribution des jeunes yvelinois	800,00
Séjour des jeunes yvelinois	24 568,19	Contribution CG78	47 469,00
Aménagement du Sentier de la Lune	11 261,12	Avenant convention 2012-1	18 236,25
Travaux supplémentaire Sentier de la Lune		Contribution CG78	18 236,25
Aménagement du terrain de camping de Ghodrass	10 500,00		
TOTAL	50 789,31	TOTAL	66 505,25

Toute la contribution yvelinoise pour la convention initiale a été versée, mais seulement 80% du montant de l'avenant. Les travaux n'ont pu débuter en fin d'année, en raison de l'arrivée de l'hiver : ils devraient pouvoir être livrés vers la fin du mois d'avril. Le solde de la subvention départementale sera versé après réception d'un rapport justifiant de dépenses représentant au moins 50% du budget prévisionnel de l'avenant.

Par ailleurs, le Département des Yvelines a obtenu de la part du Ministère de l'intérieur une subvention d'un montant de 50 000€ dans le cadre d'un appel à projet « coopération décentralisée et développement solidaire », qui vise à promouvoir les actions partenariales entre collectivités locales et associations de migrants. Le projet financé représente un montant prévisionnel de 113 425€ et doit permettre :

- D'aménager des maisons d'hôtes dans la vallée Wadi-el-Salib, située à proximité des zones urbaines, maisons dont la restauration a été financée par l'Union européenne entre 2009 et 2012 ;
- D'aménager et de faire fonctionner un point local d'information touristique dans une commune située à proximité des maisons d'hôtes ;
- De structurer avec les guides locaux une offre de randonnée de qualité dans cette vallée.

Un protocole d'intention pour la mise en œuvre de ce projet a été signé à l'occasion de la visite d'Alain SCHMITZ au Liban le 11 septembre 2012. Une convention tripartite, avec l'association de ressortissants libanais des Yvelines partenaire du projet, sera signée en 2013 afin de le démarrer concrètement.

4- Cercle de Kadiolo (Mali).

La convention-cadre de coopération décentralisée a été signée le 4 mai 2012. Cette première convention-cadre d'une durée de 3 ans identifie la jeunesse comme thématique principale de coopération avec les objectifs suivants : amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements de seconds cycles, accompagnement des jeunes déscolarisés en vue de leur insertion professionnelle ; insertion sociale, culturelle et politique des jeunes dans la vie adulte; renforcement des capacités du Cercle en matière de politique Jeunesse.



Photo 6 : en décembre 2011, lors de la première visite de Jean-Marie Tétart à Kadiolo, en compagnie de l'association Binkad

La crise politique, institutionnelle et sécuritaire sévissant au Mali depuis mars 2012 n'a pas permis de déplacement sur place afin d'identifier les activités opérationnelles à mettre en place dans la première convention annuelle. Néanmoins, un travail à distance a permis de formuler clairement (cadre-logique) un programme prévisionnel pour les futures années intitulé

« Passeport pour une vie adulte et responsable » qui vise la population des jeunes de 11 à 20

ans. Afin de permettre le démarrage du programme dans la convention 2012-1, il a été identifié dans ce programme (premier axe « amélioration des conditions d'enseignement de seconds cycles ») des opérations « simples » quant à leur réalisation dont le Cercle est à même d'assurer la maîtrise d'ouvrage sans difficulté : construction de latrines et de puits, raccordement en eau et dotation en matériel ... pour un total de 64 029€.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Construction de 2 puits	25 245,00	Convention 2012-1	64 029,00
Raccordement eau d'un établissement	4 626,00		
Construction de 2 blocs latrines	14 909,00	Cercle de Kadiolo	3 202,00
Equipement mobilier scolaire	19 249,00	Contribution CG78	60 827,00
TOTAL	64 029,00	TOTAL	64 029,00

Cette première convention annuelle 2012-1 a été signée le 26 octobre 2012, la première tranche de la contribution départementale (80%) a été versée directement sur la compte du Cercle et la réception des fonds par le Conseil de Cercle a été signalée le 27 décembre 2012 ce qui n'a pas permis d'amorcer les activités en 2012. Les conditions sont donc cependant réunies pour que ces activités soient amorcées dès début 2013.

5- Cercle de Kolokani (Mali).

La convention-cadre de coopération décentralisée a été signée le 15 mai 2012 pour une durée de trois ans et a retenu le développement agricole comme domaine de coopération à travers les axes suivants : mise en valeur du potentiel hydrique du territoire; aménagement d'espaces de production primaire (maraîchage, élevage, pisciculture...); appui à l'écoulement des productions primaires (aménagement d'infrastructures, regroupement d'agriculteurs...).

L'impossibilité de se rendre au Mali depuis la signature de la convention cadre a empêché le démarrage opérationnel de la coopération. En effet, la complexité du programme pressenti (la mise en place d'un outil juridique innovant au niveau du Cercle pour gérer le foncier agricole avait été initialement évoquée), l'interdépendance des activités avec d'autres réalisations dont les bailleurs ont suspendu les programmes (le projet d'aménagement d'un barrage financé par l'Union Européenne a été



suspendu) et les difficultés à avoir un interlocuteur constant (le secrétaire général du

Photo 7 : en décembre 2011 toujours, à Kolokani, devant le siège du Conseil de Cercle

Cercle avec lequel les premiers échanges avaient eu lieu a été muté et remplacé en septembre) ont été des contraintes à la formulation d'une convention annuelle en 2012.

Suivant l'évolution de la situation au Mali, il pourrait être adopté, courant 2013, un démarche similaire à celle entreprise avec Kadiolo, à savoir l'identification de projets « simples » (petits aménagements ou infrastructures dans le domaine agricole) dont la maîtrise d'ouvrage pourra être assurée sans difficulté par le Cercle de Kolokani.

6- Région de Matam (Sénégal).

La convention-cadre de coopération décentralisée, renouvelée le 24 novembre 2010 pour la période 2010-2014 est tripartite avec la Fédération des associations pour le développement de la région de Matam (FADERMA) dont le siège est basé à Mantes-la-Jolie. Cette convention désigne le domaine de l'« eau source de vie et de développement » comme thématique principale de coopération. Une première convention opérationnelle entre le Département et la Région de Matam a été signée en 2010 mais le programme annuel prévu n'a pas pu être réalisé du fait de la volonté de l'Adeframs de se retirer de son rôle de maître d'ouvrage délégué (jusqu'ici mandaté par la Région de Matam).

Ainsi, la convention 2011-1, signée 24 novembre 2011, a réorganisé les modalités de coopération (qui est désormais directe entre le Département et la Région de Matam, les contributions départementales sont versées directement sur le compte de la Perception de Matam) et intégré les opérations non soldées de la période précédente. Parallèlement, une convention de solde pour la période 2007-2010 a permis d'identifier le reliquat resté auprès au niveau de l'Adeframs qui sera restitué en 2013.

L'année 2012 a donc principalement été consacrée à l'exécution des activités de la convention 2011-1 qui prévoyait :

- le solde des opérations 2007-2010 : pose d'une motopompe à la bananeraie d'Oourossogui ; aménagement d'un jardin maraîcher à Banadji, forage d'un puits à Oourossogui, équipement de l'école et du poste de santé de Tata Bathily ;
- un programme d'actions 2011: mise en place d'un partenariat avec l'association AGIR abcd pour l'accompagnement les futurs travaux des ouvrages de protection contre les inondations d'Oourossogui, organisation d'une formation au code des marchés publics et réalisation d'un forage d'eau potable à Tata Bathily.

Toutes les opérations 2007-2010 ont été engagées par la Région de Matam qui en a supporté intégralement le financement.

L'association AGIR abcd n'a pu se rendre qu'une fois au Sénégal courant 2012 pour une mission de conseils suite aux retards accusés dans le projet de protection d'Oourossogui du fait de la défection du Cabinet alors en charge de la réalisation des études et de l'entreprise devant assurer les travaux. Les deux experts d'AGIR ont néanmoins pu apporter leurs conseils quant au recrutement d'un nouveau cabinet. Ainsi deux autres missions pourront avoir lieu en 2013 (une première est programmée fin janvier et devrait aboutir au lancement de l'appel d'offres pour les travaux des ouvrages).

Une première session de formation (générale) à la passation des marchés publics a été réalisée courant 2012, la seconde session (plus pratique) a été reportée dans la convention 2012-1.

Concernant le forage de Tata Bathily, une réévaluation du besoin et de l'existant, faisant état d'un besoin financier supérieur aux prévisions de la convention, a conduit à annuler cette opération.

Le bilan de la convention 2011 s'est donc établi comme suit :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Solde des opérations 2007-2010	25 409 €	Conseil régional de Matam	27 342 €
Programme 2011	19 334 €	CG78 ressources propres	62 048 €
Forage Tata Bathily	0 €		
Formation élus Code marchés	5 414 €		
Partenariat AGIR-abcd	13 920 €		
TOTAL	44 743 €	TOTAL	89 390 €

Ce bilan fait apparaître un solde positif de 44 647€ au bénéfice du Département des Yvelines.

Une nouvelle convention 2012-1 a été signée fin 2012 (le 21 novembre) qui prévoit la mise en place de la deuxième session de formation, les études d'avant-projet pour la digue de protection d'Ourossogui et l'adduction d'eau potable à Tata Bathily, et l'équipement du volontaire (matériel informatique, mobilier de bureau et véhicule).

Parallèlement à cette convention, le Département a obtenu une subvention du Ministère de l'intérieur (dans le cadre du programme « Coopération décentralisée et Développement solidaire ») de 145 545€ pour le programme « Pas d'école sans latrines » qui a fait l'objet d'une convention-cadre 2012-2015 tripartite (Département, Région de Matam et Faderma) pour sa mise en œuvre signée le 29 mai 2012. D'un budget global de 560 000€ sur quatre ans, ce programme vise à doter en latrines toutes les écoles de la Région qui en sont dénuées (nombre estimé à 170 écoles) et s'est concrétisé par une première annexe financière pour l'année 2012.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Convention 2012-1	58 904 €	Convention 2012-1	58 904 €
Formation élus	4 038 €	Conseil régional de Matam	3 865 €
Etudes Tata Bathily	12 660 €	Reliquat CG78 2011	44 647 €
Etudes Ourossogui	21 946 €	CG78 ressources propres	10 392 €
Equipement volontaire	20 260 €		
Convention Latrines Annexe n° 1	150 450 €	Convention Latrines Annexe n° 1	150 450 €
Travaux de construction	134 500 €	CG78 ressources propres	94 455 €
Frais d'étude et suivi	8 070 €	CG78 ressources externes (Ministère intérieur)	45 545 €
Formation/sensibilisation	5 380 €	Conseil régional de Matam	5 225 €
Soutien déplacement Faderma	2 500 €	Faderma	5 225 €
TOTAL	209 354 €	TOTAL	209 354 €

Le budget de la convention 2012-1 est ainsi de 58 904€. Le Département des Yvelines supportant intégralement les dépenses liées à la dotation en matériel du volontaire, sa contribution totale est de 55 039€ (comprenant les reliquats de la convention 2011-1).

La plupart de ces activités prévues ont été engagées fin 2012 : les contrats avec les cabinets sont signés et les rapports provisoires d'avant-projets sommaires ont été livrés, l'équipement informatique et mobilier du volontaire est livré.

Concernant le programme Latrines, les contributions des partenaires sont versées sur un compte spécifique, le



Photo 8 : première réunion du Comité de pilotage « latrines » avec les représentants de la Région de Matam, du Département des Yvelines et de la Faderma

Département y a versé 80% du total de sa contribution et de celle du Ministère. La Faderma a versé 50% de sa contribution, la contribution de la Région de Matam a été engagée mais non encore versée sur le compte. L'annexe financière prévoyait également une subvention du Département de 2 500€ à la Faderma afin de lui permettre d'assister aux réunions du Comité de pilotage qui a été entièrement versée. Sur le plan opérationnel, les études de diagnostic ont débuté (identification des écoles sans latrines, évaluation des travaux à mener, signature d'une convention avec chacune des écoles concernées).

Au 31 décembre 2012, le niveau d'exécution du budget était le suivant :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Convention 2012-1	38 096 €	Convention 2012-1	52 961 €
Formation élus	0 €	Conseil régional de Matam	0 €
Etudes Tata Bathily	12 660 €	Reliquat CG78 2011	44 647 €
Etudes Ourossogui	21 946 €	CG78 ressources propres	8 314 €
Equipement volontaire	3 490 €		
Convention Latrines Annexe n° 1	10 070 €	Convention Latrines Annexe n° 1	114 613 €
Travaux de construction	0 €	CG78 ressources propres	66 455 €
Frais d'étude et suivi	8 070 €	CG78 ressources externes (Ministère intérieur)	45 545 €
Formation/sensibilisation	0 €	Conseil régional de Matam	0 €
Soutien déplacement Faderma	2 000 €	Faderma	2 613 €
TOTAL	48 166 €	TOTAL	167 574 €

Le reste à réaliser fin 2012 de la convention 2012-1 (119 408€) sera utilisé dans le cadre de la convention existante, jusqu'à achèvement des actions prévues. A ce montant doivent s'ajouter les sommes encore dues par la Région (9 090€ sur les deux conventions), par la Faderma (2 612€) et par le Département des Yvelines (30 178€).

7- Cadre de concertation des collectivités locales de Podor (Sénégal).

La convention-cadre de coopération décentralisée a été signée le 8 juillet 2009 avec la Région de Saint-Louis pour des actions en faveur des collectivités du département de Podor. Un avenant à cette convention-cadre signé en 2010 a permis au Cadre de concertation des collectivités de Podor (créé en 2010) d'être le partenaire direct du Département des Yvelines. L'Agence régionale de développement (ARD) de Saint-Louis assiste le Cadre dans sa maîtrise d'ouvrage. Depuis le retrait de l'ADEFRAMS comme intermédiaire, les contributions du Département sont ainsi versées sur un compte de l'ARD de Saint-Louis qui assure l'exécution technique et financière des programmes annuels. Un thème unique de coopération est précisé dans l'avenant: la gestion et la valorisation des déchets.

Les actions prévues en 2010 n'ayant pu être réalisées, elles ont été reportées dans la convention 2011-1. L'exécution de la convention a débuté fin 2011, les activités se sont principalement déroulées en 2012 et ne sont pas encore terminées. La convention en cours prévoyait : la réalisation de deux études (l'une portant sur un diagnostic de la situation des déchets dans le

département ; l'autre sur l'identification des filières de recyclage et de valorisation des déchets au Sénégal) et la dotation à un Fonds de soutien aux initiatives locales pour la gestion et la valorisation des déchets.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Etudes Déchets	32 282 €	Convention 2011-1	76 301 €
Fonds de soutien	40 386 €	Collectivités podor - Cotisations	7 631 €
Honoraires ARD	3 633 €	CG78 ressources propres	68 671 €
TOTAL	76 301 €	TOTAL	76 301 €

Un même cabinet a remporté les deux marchés d'études. Ce dernier a accusé du retard dans l'exécution de celles-ci, en particulier du fait des résultats non conformes aux attentes des termes de références (notamment sur l'étude sur la valorisation qui devait présenter une analyse des différentes filières, leurs débouchés et rentabilité). De nombreuses remarques et échanges ont eu lieu afin de perfectionner les documents. L'étude sur le diagnostic a été finalisée durant le dernier trimestre 2012, par contre des compléments sont encore en attente concernant l'étude sur la valorisation (le solde de 20 % n'a donc pas encore été versé au prestataire).

Concernant le Fonds de soutien, face à l'absence d'initiatives des collectivités, l'ARD a mis en place un processus d'accompagnement afin d'aider les collectivités qui en feraient la demande à



identifier un projet de gestion et/ou de valorisation des déchets sur leur territoire. Le coût de ce diagnostic est alors intégré au coût global du projet et le démarrage du projet conditionné au versement de la contribution de la collectivité en question.



Photo 9 : séance de restitution des études sur la gestion des déchets avec les élus du Cadre de Podor

Ainsi, deux projets de collecte et de tri de déchets ménagers ont pu être commencés fin 2012 à Niandane (démarrage des travaux) et à Mboumba (diagnostic et validation du projet, en

attente du versement de la contrepartie de la commune). Le reliquat restant sur le Fonds de soutien à l'issue de la réalisation de ces deux projets pourra permettre à l'ARD d'assurer 2 à 3 diagnostics supplémentaires et d'identifier ainsi les futurs projets qui pourront bénéficier du Fonds dans le cadre d'une future convention.

Au 31 décembre 2012, le niveau d'exécution du budget était le suivant :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Etudes Déchets	28 117 €	Convention 2011-1	75 283 €
Fonds de soutien	18 472 €	Collectivités podor - Cotisations	6 613 €
Honoraires ARD	2 329 €	CG78 ressources propres	68 671 €
TOTAL	48 918 €	TOTAL	75 283 €

Par ailleurs, le Département des Yvelines, en collaboration avec l'Union pour le Département de Podor (UDDP) qui regroupe des associations de ressortissants, a obtenu de la part du Ministère de l'intérieur une subvention d'un montant de 99 430€ dans le cadre de l'appel à projet « Coopération décentralisée et développement solidaire » pour un projet de gestion locale des déchets médicaux dans les postes de santé du département, d'un montant total de 221 892€. Ce projet prévoit notamment la dotation en incinérateurs artisanaux et petit équipement pour l'ensemble des postes de santé, la formation technique à l'utilisation des incinérateurs et la sensibilisation aux questions d'hygiène du personnel des postes qui sera assuré par des ressortissants de Podor.

Une convention quadripartie, avec le Cadre de concertation, l'ARD de Saint-Louis et l'UDDP sera signée en 2013 afin de le démarrer concrètement.

8- Préfecture de Blitta (Togo).

Le début de l'année 2012 a été consacré à la finalisation des actions issues des conventions 2011, structurées autour de deux programmes (développement agricole, qui s'est poursuivi en 2012, et santé maternelle et infantile, qui s'est achevé en début d'année 2012 sur financements 2011) et deux actions annexes (petits travaux complémentaires dans le collège d'enseignement général de Yaloumbé, dont la construction avait été financée par le Département entre 2008 et 2010, et création d'un abri pour les marchands de rue dans le cadre d'une opération de réaménagement routier). Des soldes liés aux conventions 2011 ont été versés début 2012 par le Département. Le bilan des opérations 2011 pour la Préfecture de Blitta ne fait apparaître aucun reliquat.

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Programme santé	112 735,00	Reliquat CG78 2010	71 542,00
Programme agriculture	60 421,00	CG78 ressources propres	85 874,00
Autres actions annexes	6 059,00	CG78 ressources externes (MAEE)	7 111,00
		Préfecture de Blitta	1 639,00
		Autres contributions locales	13 049,00
TOTAL	179 215,00	TOTAL	179 215,00

Une évaluation des actions conduites dans le domaine de la santé entre 2009 et 2011 a par ailleurs été conduite l'été 2012 par Liliane MECHOULAN, formatrice à l'IFSY, qui a piloté ce

programme durant trois ans. Les résultats ont été présentés aux membres de la Commission coopération internationale en début d'année 2013.

La convention-cadre de coopération décentralisée avec la Préfecture de Blitta a été renouvelée le 20 avril 2012, à l'achèvement de la convention-cadre précédente (2007-2011). La nouvelle convention-cadre embrasse les domaines suivants : renforcement des productions agricoles, développement économique et artisanal, accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la propreté, éducation primaire et secondaire, renforcement des moyens de fonctionnement du Conseil de Préfecture.

Dans le cadre du marché signé avec l'Union des communes du Togo en 2012, la Préfecture de Blitta a fait le choix de déléguer la maîtrise d'ouvrage des projets de coopération à l'UCT, pour l'année 2012. Tous les fonds affectés par les deux collectivités aux projets de coopération sont donc versés et gérés par l'UCT.

Une convention portant programme de coopération 2012-1 a été signée avec la Préfecture le 2 juillet 2012. Elle porte sur la continuation du programme de développement agricole de la Préfecture, initié en 2010 et dont la mise en œuvre est assurée par une ONG partenaire du Conseil de Préfecture, l'ONG Entreprises, territoires et développement (ETD). L'objectif de ce programme, d'une durée de 3 ans (août 2010 - juillet 2013), est de structurer deux filières de production-commercialisation dans les cultures du riz et du maïs, et d'organiser les producteurs villageois en coopérative. Le montant global du programme est de 229 000€, dont 181 560€ financés par le Département des Yvelines. Pour 2012, le budget prévisionnel de ce programme était de 58 587€, dont 18 000€ étaient à la charge d'ETD. Outre le fonctionnement de l'équipe technique chargée de la mise en œuvre du projet, des investissements étaient prévus pour l'équipement du magasin de stockage de maïs construit en 2011 et pour l'aménagement de 20 hectares de culture de riz.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Fonctionnement équipe projet	12 875,00	Apport ETD	18 000,00
Actions de formation	10 559,00	Convention 2012-1	40 587,00
Investissements	35 153,00	Préfecture de Blitta	1 000,00
		Contribution CG78 ressources propres	30 919,00
		Contribution CG78 ressources MAEE	8 668,00
TOTAL	58 587,00	TOTAL	58 587,00

Le budget de la convention 2012 était ainsi de 40 587€, dont 39 587€ financés par le Département des Yvelines et 1 000€ financés par la Préfecture de Blitta. La totalité de la contribution départementale a été versée à l'UCT en 2012. A ce jour, la contribution de la Préfecture de Blitta n'a pas encore été versée.

Les principales activités du programme triennal se sont poursuivies en 2012:

- *Renforcement des capacités techniques des producteurs.* Après les formations sur les techniques d'entretien et de récolte de plus de 800 producteurs (riziculteurs et maïsiculteurs), et sur les techniques de la commercialisation groupée des produits agricoles de 66 responsables de groupements et tontines, 2012 a permis d'effectuer un suivi général de ces pratiques. Une formation au calcul du coût de production au bénéfice de 100 riziculteurs et 60 maïsiculteurs et des visites techniques ont été organisées pour les producteurs de riz et de maïs dans le but de les former sur les techniques de semis. Pour le compte de la campagne 2012, des semences de maïs et de riz ont été mises à la disposition des producteurs, après évaluation des besoins en intrants agricoles. Des crédits ont été octroyés pour les aider à s'approvisionner en engrais ;
- *Création des conditions favorables à la production.* 12 hectares de bas-fonds (rizières) avaient été aménagés en 2011, avec un suivi des parcelles en 2012 qui a permis d'identifier des bonnes pratiques en matière de semis, d'entretien et de récolte dans les bas-fonds traités. De nouveaux sites ont été identifiés en 2012 pour aménager 20 ha de bas-fonds supplémentaires en 2013 ;
- *Promotion de l'ESOP (entreprise de services et organisation de producteurs) et du système de warrantage.* ETD a appuyé l'ESOP dans la rédaction de son rapport de gestion et son plan d'affaires 2012. L'opération-test de warrantage de 2011 avait permis de constater des revenus moyens améliorés ; de nouveaux groupes ont rejoint au printemps 2012 le réseau des producteurs de maïs appuyé par ETD (649 producteurs dont 166 femmes regroupés dans 56 groupements agricoles) ;
- *Construction des infrastructures de stockage d'intrants et de produits agricoles.* Le magasin de stockage de maïs d'une capacité de 300 tonnes (pour réduire les pertes post-récolte et stocker les produits récoltés dans des conditions adaptées) a été construit et réceptionné provisoirement dans le courant du mois de février 2012 ;



Photo 10 : le magasin de stockage du maïs, d'une capacité de 300 tonnes, est construit en briques de terre

- *Etude de faisabilité pour la mise en place d'une provenderie.* Une étude de faisabilité autour de 87 fermes agricoles a été réalisée dans le but de réorienter le dispositif de warrantage en une unité de provenderie (fabrication d'aliments pour volailles). Le gestionnaire a été recruté et formé à la fin de l'année 2012 ;
- *Organisation professionnelle faitière.* L'un des objectifs du programme est de faire émerger une organisation faitière à l'échelle préfectorale. Un diagnostic des organisations de producteurs existant dans la Préfecture avait été réalisé en 2011, et l'immatriculation de 28 groupements a été faite au cours de l'année 2012. Après la mise en place des comités de gestion, des sessions de renforcement de capacités dans les domaines administratif, financier et comptable ont été organisées ;
- *Mise en place d'un fonds de garantie.* La mise en place d'un fonds de garantie facilite l'accès au crédit des petits producteurs et des entreprises en vue de sécuriser leur approvisionnement. Grâce au système de contractualisation entre les entreprises et les producteurs, les institutions de micro-finance ont pu octroyer des crédits aux producteurs et aux entreprises.

Une consultation a été lancée pour la réalisation d'une étude d'impact du programme sur les revenus des producteurs, qui sera réalisée au cours du premier semestre 2013.

Au 31 décembre 2012, le niveau d'exécution du budget était le suivant :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Fonctionnement équipe technique	19 927,00	Apport ETD	18 000,00
Actions de formation	8 814,00	Convention 2012-1	40 587,00
Investissements	7 525,00	Préfecture de Blitta	1 000,00
		Contribution CG78 ressources propres	30 919,00
		Contribution CG78 ressources MAEE	8 668,00
TOTAL	36 266,00	TOTAL	58 587,00

Le reste à réaliser fin 2012 (22 321€) sera utilisé dans le cadre de la convention existante, jusqu'à achèvement des actions prévues. L'éventuel solde sera reporté sur la première convention 2013-1, qui sera consacrée à la finalisation du programme initié en 2010.

9- Préfecture des Lacs (Togo).

Le début de l'année a été consacré à la finalisation des actions financées dans le cadre des conventions 2011 pour lesquelles il s'agissait de mettre en place le premier programme annuel de fonctionnement avec budget du Réseau de lecture publique de la Préfecture des Lacs, créé fin 2010.. Deux axes avaient été retenus : la constitution institutionnelle du Réseau

(fonctionnement, formation, mise à niveau des bâtiments des bibliothèques, construction du siège) et la mise en place d'animations culturelles (petites animations dans les bibliothèques, sessions d'initiation au spectacle vivant pour les jeunes d'Anèho, et lancement de la création d'une pièce de théâtre adaptée de l'œuvre « *Deux tickets pour le paradis* » de Jean-Paul Alègre). Des soldes liées aux conventions 2011 ont été versés début 2012 par le Département.

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Mise en place du Réseau	69 957,00	Contribution Préfecture des Lacs	1 000,00
Animations culturelles	4 500,00	CG78 ressources propres	66 877,00
		CG78 ressources externes (MAEE)	7 111,00
TOTAL	74 457,00	TOTAL	74 988,00

Un reliquat de 531€ avait été constaté début 2012, qui a été reporté sur la première convention 2012-1. Par ailleurs, un solde négatif de 5 146€, correspondant à un dépassement du coût initial du chantier de réhabilitation du siège du Réseau à Anèho, a intégré au programme d'actions pour 2012.

Une évaluation des actions conduites dans le domaine de la lecture publique dans la Préfecture entre 2009 et 2011 a par ailleurs été conduite l'été 2012 par Mélanie MASSE, responsable de secteur à la Bibliothèque départementale des Yvelines, qui a piloté ce programme durant trois ans. Les résultats ont été présentés aux membres de la Commission coopération internationale en début d'année 2013.

La convention-cadre de coopération décentralisée avec la Préfecture des Lacs a été renouvelée le 20 avril 2012, à l'achèvement de la convention-cadre précédente (2007-2011). La nouvelle convention-cadre porte sur les domaines suivants : appui à la lecture publique à travers le Réseau préfectoral de lecture publique des Lacs, développement de l'offre sanitaire et de l'accès aux soins, appui aux politiques locales de développement économique et agricole.

Dans le cadre du marché signé avec l'Union des communes du Togo, la Préfecture des Lacs a fait le choix de déléguer la maîtrise d'ouvrage des projets de coopération à l'UCT, pour l'année 2012. Tous les fonds affectés par les deux collectivités aux projets de coopération sont donc versés par l'UCT. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre la Préfecture et l'UCT le 28 mai 2012 au titre de la convention 2012-1, son avenant le 6 novembre pour les activités de la convention 2012-2.

Une convention portant programme de coopération 2012-1 a été signée avec la Préfecture le 22 mai 2012. Elle porte sur la continuation des actions du Réseau de lecture publique des Lacs dans le cadre des trois objectifs poursuivis par le Réseau : harmoniser le service d'accès à la lecture pour tous dans toutes les bibliothèques membres du réseau (formation des bibliothécaires, amélioration du cadre de chacune des bibliothèques, standardisation du fonctionnement...); enrichir l'offre de culture au bénéfice des publics des bibliothèques (richesse du fonds documentaires, animations culturelles et pédagogiques...); et assurer la pérennité et la visibilité du Réseau et des bibliothèques membres (mise en place d'activités génératrices de revenus...).



Photo 11 : inauguration du siège du Réseau, en présence de M-H Aubert et de l'Ambassadeur de France

Une seconde convention 2012-2 a été signée le 31 octobre 2012. Ce financement additionnel a permis d'assurer la prise en charge du poste d'assistance technique au

Réseau (coordinateur par intérim) jusqu'à la fin de l'année et de signer un partenariat avec l'Institut français du Togo pour la co-édition d'un ouvrage de photographies sur la culture vaudou, dont les prises ont été réalisées principalement sur le territoire de la Préfecture des Lacs.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Harmonisation amélioration cadre	16 416,00	Autres contributions	260,00
Enrichissement offre culturelle	17 120,00	Convention 2012-1	38 061,00
Pérennité et visibilité	14 010,00	Préfecture des Lacs	1 830,00
		Reliquat CG78 2011	531,00
		Contribution CG78 ressources propres	27 031,00
		Contribution CG78 ressources MAEE	8 669,00
		Convention 2012-2	9 225,00
		Département des Yvelines	9 225,00
TOTAL	47 546,00	TOTAL	47 546,00

Le budget global des conventions signées en 2012 était ainsi de 47 546€. La totalité de la contribution départementale a été versée à l'UCT en 2012. A ce jour, la contribution de la Préfecture des Lacs n'a pas encore été versée.

Les actions prévues ont été dans l'ensemble réalisées conformément aux conventions :

- *Harmonisation du service d'accès à la lecture* : création de la coordination du Réseau (à travers un stage financé par le Département des Yvelines, puis un contrat local),

contractualisation des droits et obligations des bibliothécaires volontaires présents dans les bibliothèques villageoises, sessions de formation pour les bibliothécaires, petits travaux de mise à niveau et achat de mobilier pour les bibliothèques... ;

- *Enrichissement de l'offre de culture* : complément des dotations d'ouvrages et mise en circulation d'un fonds tournant dans les cinq bibliothèques, constitution d'un fonds dédié à l'animation, animations culturelles (contes, théâtre, musique...) dans toutes les bibliothèques, création et représentation d'une adaptation de la pièce « *Deux tickets pour le paradis* » de Jean-Paul Alègre, dont la première a été donnée en présence de l'auteur, de l'Ambassadeur de France et de deux élus du Conseil général, participation à l'édition d'un ouvrage de photographies sur la culture vaudou dans la région des Lacs... ;
- *Pérennité et visibilité du Réseau* : finalisation du siège et inauguration officielle en présence de l'Ambassadeur de France et d'un élu du Conseil général, création d'un logo et d'une signalétique sur chacune des bibliothèques, achat de matériel en vue de développer l'activité de location événementielle, en complément des donations reçues du Département des Yvelines (tentes) et de l'association yvelinoise Convoi exceptionnel (projecteurs), réalisation d'une étude de marché en vue de développer l'activité « reliure » au sein du Réseau.

En l'absence d'un recrutement local, le Département des Yvelines avait par ailleurs organisé un stage de six mois (poste affecté à Delphine STEHLIN, bibliothécaire de formation) afin d'assurer la coordination par intérim des activités du Réseau. A l'issue de son stage en août, et toujours par défaut de recrutement, le Réseau a recruté Delphine STEHLIN pour une durée de six mois supplémentaires à compter d'octobre (contrat local).

Au 31 décembre 2012, le niveau d'exécution du budget était le suivant :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Harmonisation et amélioration du cadre	10 124,00	Autres contributions	122,00
Enrichissement offre culturelle	19 067,00	Convention 2012-1	36 231,00
Pérennité et visibilité	9 944,00	Préfecture des Lacs	
		Reliquat 2011 CG78	531,00
		Contribution CG78 ressources propres	27 031,00
		Contribution CG78 ressources MAEE	8 669,00
		Convention 2012-2	9 225,00
		Département des Yvelines	9 225,00
TOTAL	39 135,00	TOTAL	45 578,00

Le reste à réaliser fin 2012 (8 411€) sera utilisé dans le cadre de la convention existante, jusqu'à achèvement des actions prévues. L'éventuel solde sera reporté sur la première convention 2013-1, qui sera toujours consacrée au soutien des activités du Réseau de lecture publique, et qui

cette année mettra davantage l'accent sur les activités génératrices de revenus, ceci afin de préparer l'autonomisation financière progressive du Réseau.

10- Commune d'Anèho (Togo).

L'achèvement des actions programmées dans les conventions 2011 a été atteint début 2012. Deux programmes étaient en cours : la création du Service public d'assainissement non-collectif, avec notamment la construction des premières latrines individuelles ; et l'organisation d'un concours d'architecture avec l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU) de Lomé, en vue de la construction d'un Lycée technique à Anèho. Des soldes liés aux conventions 2011 ont été versés début 2012 par le Département.

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
Programme SPANC	17 270,00	Contribution Anèho	1 000,00
Programme Lycée technique	1 395,00	Contribution ménages Anèho	2 427,00
		CG78 ressources propres	8 126,00
		CG78 ressources externes (MAEE)	7 112,00
TOTAL	18 665,00	TOTAL	18 665,00

Une nouvelle convention-cadre a été signée avec la commune d'Anèho le 20 avril 2012, pour une durée de quatre ans. Les domaines de coopération concernés sont : la création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), la création d'un lycée d'enseignement technique et l'appui aux politiques locales de développement économique.

La coopération entre les deux collectivités est instituée de manière directe, les contributions départementales sont donc versées sur les comptes de la commune d'Anèho, et sont décaissés sous la supervision du Département des Yvelines à travers le mécanisme de non-objection aux dépenses. Dans le cadre du marché d'assistance signé avec l'Union des communes du Togo, cette dernière conseille le Département dans le déroulement de sa coopération.

L'année 2011 s'était achevée sur la notification de la subvention attribuée par l'Union européenne pour un projet concernant les coopérations avec le GI-Mono (Bénin, assainissement solide) et la commune d'Anèho (assainissement liquide). Le montant prévisionnel du projet sur cinq ans est de 291 000€, dont 200 000€ sont financés par l'Union européenne. Cette durée de cinq ans correspond surtout à la durée du projet au Bénin : à Anèho, le projet concerné ne doit durer que trois ans, et se déroule durant cette période dans une zone pilote. Après validation de cette expérience, il sera envisagé d'étendre le projet à toute la ville, après avoir trouvé les modalités financières de cette extension.

L'année 2012 a également été favorable à la coopération Yvelines-Anèho, puisqu'une subvention d'un montant de 100 000€ a été attribuée par le Ministère de l'intérieur au bénéfice d'un projet de création d'un lycée d'enseignement technique, sur lequel les deux collectivités travaillent

depuis 2010, avec notamment l'appui technique du Lycée Jules Ferry de Versailles. Cette construction doit se dérouler sur trois années, et représente un budget prévisionnel de 780 000€. L'obtention de la subvention par le Ministère implique que ce projet soit conduit avec deux associations de ressortissants togolais vivant en France. Cette subvention sera cependant versée début 2013.

Trois conventions ont ainsi été signées avec la commune d'Anèho cette année :

- La première le 21 mai 2012, portait exclusivement sur la mise en œuvre des actions liées au SPANC retenues par l'Union européenne. Il s'agissait notamment de financer les études organisationnelles et la mise en place institutionnelle (recrutement etc...) du futur service, de débiter la communication auprès de la population, de contribuer au Fonds d'aide à l'équipement des ménages qui subventionne la construction de latrines domestiques, et de procéder aux études pour l'aménagement du site de stockage et de traitement des boues. Le budget prévisionnel de cette convention était de 35 709€ ;
- La seconde également le 21 mai, comprenait deux composantes : des actions additionnelles à celles retenues par l'Union européenne (notamment la prise en compte de surcoûts constatés depuis le dépôt du dossier à l'UE) d'une part ; et le financement du contrat signé avec le cabinet d'architectes retenu pour les études du lycée d'enseignement technique. Le montant de cette convention était de 40 472€ ;
- La troisième en date du 21 novembre 2012 et portait sur le financement de la première tranche de construction du lycée d'enseignement technique, pour un montant global de 246 355€.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
SPANC	53 381,00	Convention UE	35 709,00
Actions retenues par l'UE	35 709,00	Contribution des bénéficiaires	5 655,00
Actions additionnelles	17 672,00	Commune d'Anèho	3 334,00
Lycée	269 155,00	Contribution CG78 (ressources propres)	9 517,00
Contrat d'architecte	22 800,00	Contribution CG78 (ressources UE)	17 203,00
Première tranche construction	246 355,00	Convention 2012-1	40 472,00
		Contribution des bénéficiaires	795,00
		Contribution CG78 (ressources propres)	31 008,00
		Contribution CG78 (ressources MAEE)	8 669,00
		Convention 2012-2	246 355,00
		Commune d'Anèho	1 000,00
		Ministère togolais des finances (TVA)	37 134,00
		Contribution CG78 (ressources propres)	208 221,00
TOTAL	322 536,00	TOTAL	322 536,00

Le budget global des conventions signées en 2012 était ainsi de 322 536€, pour lequel le Département des Yvelines devait mobiliser 248 746€ en ressources propres et 25 872€ en ressources obtenues auprès du MAEE.

Concernant le SPANC, l'année 2012 a permis de poser les bases de la structuration du service à l'échelle communale. Une campagne de communication (sensibilisation, débats à la radio, porte-à-porte,...) pour promouvoir le service et échanger sur l'hygiène et la santé en général a été menée tout au long de l'année, permettant à une grande partie de la population d'Aného de s'informer sur le SPANC. Un Quadrilogue élargi aux représentants des chefs quartiers et des principaux acteurs locaux pour débattre sur les différents éléments constitutifs du service a permis également de communiquer sur le SPANC, tout en montrant à la population que ses interrogations sont prises en compte. Un sondage a été réalisé cette année (qui sera reconduit en année 3 et 5 du programme) pour évaluer la perception des habitants de la Commune, spécifiquement de la zone pilote, de leur environnement et de l'efficacité de l'action municipale.

L'équipe technique du service s'est mise en place, appuyée par le projet (fournitures, déplacements, communication, salaires) et un plan de formation au bénéfice de la responsable administrative et financière (RAF) a permis de l'outiller quant à la passation de marché. Une étude pour l'approfondissement de l'organisation du SPANC a démarré à la fin de l'année et devrait permettre d'ajuster au mieux les procédures internes au service, le rôle des différents acteurs impliqués, les statuts à donner. Les documents du service ont été mis au point ou



Photo 12 : lors du lancement officiel du SPANC en juillet, une rencontre avec un ménage bénéficiaire de latrines

actualisés (formulaire et contrat d'abonnement, fiches de contrôle, ordre de service,...) et le règlement du service était en attente de validation à la fin de l'année. Il va s'agir dans les premières semaines de 2013 de mettre en circulation ces documents et de tester les interactions entre les acteurs. Les différents prestataires du service (vidangeurs, contrôleurs, entrepreneurs pour la construction)

ont été identifiés et leur contractualisation avec la Mairie d'Aného devrait être effective au cours du premier trimestre 2013. La participation aux Assises yvelinoises de la coopération internationale en France et au Sommet Africités 2012 à Dakar a permis également à l'équipe technique d'échanger avec certains acteurs soumis aux mêmes problématiques de développement.

En termes de petits équipements, 11 poubelles ont pu être implantées dans des lieux publics stratégiquement sélectionnés avec les autorités de quartier, et du petit matériel de propreté

(pelles, brouettes, balais,...) a pu être alloué à l'équipe municipale ayant en charge le nettoyage de la Ville.

Sur le plan des infrastructures, une étude pour la qualité des eaux souterraines a été menée, dont les résultats seront réévalués en année 3 et 5 de l'action, afin de mesurer l'impact du programme sur le milieu. 18 latrines ont pu être construites ou ont commencé à l'être, avec une répartition 70 % d'Ecosan, le reste en fosses septiques. D'autres constructions devraient intervenir en 2013 au titre de l'année 2012, mais avec un peu de retard dans l'exécution du programme. Aucune réhabilitation d'équipements n'est intervenue en 2012. Enfin, une consultation a été lancée en 2012 pour l'aménagement du site de stockage et de traitement des boues et la mise au point conséquente du cahier des charges pour la construction de l'aire qui interviendra en 2013. Les résultats de l'étude devraient être disponibles dans les premières semaines de l'année.

L'Association de solidarité internationale française Aquassistance, sollicitée pour appuyer la mise en place du service (organisation institutionnelle, structuration de la filière de vidange, normalisation des équipements), a effectué une mission en juillet. L'expertise a permis de réajuster certains éléments de construction (contrôle, dimensionnement,...), de pratiques de vidange,... et d'avoir des conseils en termes de formation, communication, tarification. Un partenariat devrait être signé en 2013 pour formaliser les termes de cet accompagnement.

Concernant le Lycée technique d'Anèho, le cabinet d'architecture en charge de la maîtrise d'œuvre complète de la construction a été sélectionné cette année. Après la réalisation des différentes études architecturales et techniques nécessaires (notamment des études géotechniques par un Laboratoire spécialisé), l'appel d'offres pour le recrutement des entreprises va pouvoir être lancé au cours du mois de janvier 2013 et le chantier démarrer dans les premières semaines de 2013.

Des échanges ont été faits autour de la composante pédagogique en lien avec les services du Ministère de l'enseignement technique et professionnel togolais et le lycée Jules Ferry, pour une finalisation des programmes espérée assez vite pour mettre en place le volet formation des enseignants avant la rentrée scolaire 2013.

La cérémonie de pose de la première pierre organisée par le Ville d'Anèho en novembre a permis de constater le fort engouement de la population pour ce projet de lycée.

Au 31 décembre 2012, le niveau d'exécution du budget était le suivant :

DEPENSES REALISEES	En €	RECETTES REALISEES	En €
SPANC	32 707,00	Convention UE	24 353,00
Actions retenues par l'UE	24 511,00	Contribution des bénéficiaires	1 668,00
Actions additionnelles	8 196,00	Commune d'Anèho	1 978,00
Lycée	17 903,00	Contribution CG78 (ressources propres)	7 454,52
Contrat d'architecte	12 577,00	Contribution CG78 (ressources UE)	13 252,48
Première tranche construction	5 326,00	Convention 2012-1	40 110,00
		Contribution des bénéficiaires	433,00
		Contribution CG78 (ressources propres)	31 008,00
		Contribution CG78 (ressources MAEE)	8 669,00
		Convention 2012-2	167 576,80
		Commune d'Anèho	1 000,00
		Ministère togolais des finances (TVA)	
		Contribution CG78	166 576,80
TOTAL	50 610,00	TOTAL	232 039,80

Le reste à réaliser fin 2012 (181 429,80€) sera utilisé dans le cadre des conventions existantes, jusqu'à achèvement des actions prévues. Par ailleurs, le Département doit encore verser les contributions suivantes, en fonction du déroulement des programmes : 3 814€ dans le cadre de la convention UE, et 41 644,20€ dans le cadre de la convention 2012-2 (Lycée technique). L'éventuel solde sera reporté sur la première convention 2013-1.

11- Partenariats exceptionnels.

Depuis 2007 et la signature d'accords de coopération décentralisée au Togo, le Département des Yvelines apporte un soutien matériel aux activités de l'Union des communes du Togo, en contrepartie de son accompagnement pour les projets départementaux de coopération au Togo. En 2012, il a été décidé de clarifier juridiquement ce partenariat :

- D'un côté, une convention de partenariat a été conclue avec l'UCT pour soutenir ses actions dans le domaine du renforcement de la décentralisation et de la formation des élus et agents togolais ;
- D'un autre côté, une consultation a été lancée par le Département pour sélectionner un opérateur de coopération, procédure au terme de laquelle l'UCT a été retenue.

La convention de partenariat a été conclue le 20 avril 2012. Elle comprend trois composantes :

- Soutien à la formation des élus et des agents des collectivités locales togolaises ;
- Soutien au rôle de l'UCT en tant qu'interface privilégiée avec les acteurs français de la coopération décentralisée ;
- Soutien à titre exceptionnel à certaines activités de l'UCT pour son rôle moteur dans la construction de la décentralisation au Togo.

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Formation des élus et agents	10 000,00	Convention partenariat 2012	14 000,00
Interface coopération décentralisée	3 000,00	Département des Yvelines	14 000,00
Projets exceptionnels	1 000,00		
TOTAL	14 000,00	TOTAL	14 000,00

En 2012, les activités suivantes se sont déroulées :

- Deux ateliers de formation, l'un pour les élus (procédures de collaboration entre les institutions communales et les services du Trésor), l'autre pour les secrétaires généraux de commune (accompagner les élus dans leur prise de fonction), ont été organisés ;
- Une collaboratrice en charge du conseil et du suivi des coopérations décentralisées françaises a été recrutée en juillet ;
- Un stage d'un mois dans les services de la Bibliothèque départementale des Yvelines a été proposé à la documentaliste du centre de ressources de l'UCT.

Au 31 décembre 2012, le niveau d'exécution du budget était le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	En €	RECETTES PREVISIONNELLES	En €
Formation des élus et agents	10 000,00	Convention partenariat 2012	14 000,00
Interface coopération décentralisée	3 000,00	Département des Yvelines	14 000,00
Projets exceptionnels	1 000,00		
TOTAL	14 000,00	TOTAL	14 000,00

SOUTIEN AUX ACTEURS YVELINOIS

Le soutien aux acteurs yvelinois comprend uniquement les subventions versées par le Département des Yvelines aux acteurs yvelinois dans le cadre des deux dispositifs qu'il propose pour financer des projets d'aide au développement à l'étranger : « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale » et « Solidarité migrants ».

Le premier dispositif s'adresse aux associations de tous types, aux communes et groupements de communes, et aux collèges. Les associations doivent avoir leur siège en Yvelines depuis au moins un an. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 30 000€/an, pour une convention obligatoirement triennale. Les actions doivent se dérouler dans un des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) de la France. Deux taux sont pratiqués, qui sont par ailleurs bonifiés si les projets se déroulent dans l'un des 7 pays cibles de la délibération « Yvelines, partenaires du développement » : 25% pour les associations et communes (35% pour le taux bonifié), et 40% pour les collèges (50% pour le taux bonifié).

Le second dispositif s'adresse exclusivement aux associations de migrants qui ont leur siège en Yvelines depuis au moins deux ans. Le projet doit également se dérouler dans un pays de la ZSP. Les dépenses éligibles ne sont pas plafonnées, mais la Commission coopération internationale a la possibilité de faire varier le taux de subvention, qui lui est plafonné : jusqu'à 40% dans un pays de la ZSP, jusqu'à 50% dans un des 7 pays cibles de la délibération « Yvelines, partenaires du développement ». Le projet doit être exécuté dans une durée maximale de 24 mois.

1- Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.

En 2012, le Département des Yvelines a versé 246 156,50€ dans le cadre de ce dispositif.

a. Bilan pratique du nouveau cadre conventionnel.

Le règlement du dispositif avait été révisé en mars 2011. Il avait donné lieu à la mise en place d'un nouveau formulaire de demande de partenariat et d'une nouvelle convention. Après plus d'un an de pratique, il peut être constaté que :

- Le formulaire est perçu par les acteurs yvelinois comme relativement complexe, mais permet d'approfondir la conception des projets : il pallie dans la plupart des cas une réflexion insuffisante sur le montage des projets ;
- Ce formulaire est un véritable outil de travail pour la Mission coopération internationale, qui consacre désormais en moyenne entre une et deux heures par rendez-vous avec les demandeurs afin de le remplir, certains acteurs pouvant solliciter deux à trois rendez-vous afin de finaliser le formulaire. En particulier, la construction du budget est réalisée avec le demandeur, ce qui permet à la Mission de mieux comprendre le fonctionnement du projet, et de poser les questions appropriées sur la structure des coûts et sur les modalités de financement ;
- La convention, plus détaillée, présente en annexe les plans-types des rapports attendus, qui sont globalement suivis par les associations ayant déposé un rapport en 2012, même si des écarts importants de qualité de restitution demeurent ;
- Le mécanisme financier reposant sur le vote par la Commission permanente d'une subvention globale pour trois ans, décaissée selon un échéancier compris dans la convention, est pour l'heure satisfaisant. Si la convention se déroule normalement, aucun avenant n'est présenté durant trois ans à la Commission permanente, ce qui accélère le décaissement des fonds. Les tranches annuelles sont imputées sur les exercices correspondants, ce qui facilite également la visibilité des engagements. Enfin, lorsque cela a été nécessaire, la modification du calendrier de paiement s'est faite sans difficulté avec la collaboration de la Direction des finances.

b. Conventions achevées au 1^{er} janvier 2012.

13 conventions se sont terminées au 31 décembre 2011. Chaque bénéficiaire a été invité à fournir, par mail puis par courrier, le rapport final d'exécution du projet. A ce jour, 8 rapports

finaux ont été rendus³. Une dernière relance sera faite début 2013 pour le rapport manquant. Il serait ensuite nécessaire d'imaginer des moyens plus « contraignants » pour obliger les bénéficiaires à rendre leurs rapports. Un mécanisme de sûreté est déjà en place : il est impossible de demander une nouvelle convention sans avoir remis le rapport final de la convention précédente, mais ce moyen devrait être renforcé par d'autres mesures (mises en demeure...).

Dans le nouveau cadre conventionnel, il est prévu que la dernière tranche (20% de la subvention globale) soit versée après présentation du rapport final, ce qui devrait avoir un effet positif sur la remise des rapports d'activités dans les temps.

c. Conventions en cours au 1^{er} janvier 2012.

Trente-et-une conventions étaient en cours au 1^{er} janvier :

- 25 conventions signées en 2010
- 6 conventions signées en 2011

Parmi les conventions signées en 2010, deux ont été résiliées par anticipation (défaut du partenaire local) et ont fait l'objet de la remise d'un rapport intermédiaire justifiant l'emploi des fonds déjà versés. Trois autres conventions n'ont fait l'objet d'aucune demande de versement (aucune transmission de rapport intermédiaire, au motif de retards dans l'exécution des projets sur l'année 2011).

Pour les conventions signées en 2011, deux conventions n'ont pas connu de décaissements : pour l'une, le rapport intermédiaire n'a pas été transmis ; pour la seconde, un avenant octroyant une année supplémentaire (circonstances exceptionnelles au Mali) a été adopté, étendant de 12 mois supplémentaires l'année 2011.

Une campagne d'information, par mail et par courrier, a été lancée à partir du début de l'été pour rappeler à tous les titulaires de convention la nécessité d'adresser au plus tôt les rapports d'activités afin de permettre la poursuite des versements.

³ Deux autres conventions avaient été terminées avant terme, et avaient donné lieu à remise d'un rapport intermédiaire faisant office de rapport final. Une convention avait été annulée sans qu'aucune subvention n'ait été versée.

d. *Nouvelles conventions signées.*



Photo 13 : la convention signée avec Lumière de Madagascar en 2012 permettra la construction en dur de cette école

Le taux de remplacement des conventions achevées en 2011 a été assuré, en nombre de conventions : 13 nouvelles conventions sont venues remplacer les 13 conventions achevées. Parmi les nouvelles conventions, trois ont été signées avec des acteurs dont c'est la deuxième convention successive avec le Département. Toutes ces conventions ont fait l'objet d'un avis préalable de la Commission coopération internationale.

2- Solidarité migrants.

En 2012, le Département des Yvelines a versé 69 226€ dans le cadre de ce dispositif.

a. *Conventions en cours.*

Deux conventions signées en 2010 n'étaient pas encore totalement exécutées, elles l'ont été en 2012, et les rapports finaux sont attendus en 2013.

Sept conventions avaient été signées en 2011, et le versement du solde sera effectué en 2013, sur présentation du rapport final et d'un tableau justifiant les dépenses. Ces conventions reprennent ainsi les dispositions adoptées pour « Appui aux acteurs yvelinois », ce qui devrait favoriser la transmission dans les temps des rapports d'activités.

b. *Nouvelles conventions.*

Aucune nouvelle convention n'a été signée en 2012 dans le cadre de ce dispositif. Un seul dossier a été présenté, mais a été ajourné par la Commission coopération internationale dans l'attente d'informations complémentaires.

Ce résultat semble s'expliquer notamment par l'assèchement des ressources propres des associations de migrants, qui ont été nombreuses à présenter des projets durant la période 2009-2011 (29 projets), et par la suspension du Programme d'appui aux initiatives de solidarité et de développement (PAISD) au Sénégal, qui a joué un grand rôle auprès des associations sénégalaises pour déclencher des projets (avec un apport de 70% du coût du projet). Le Programme était parvenu à son terme fin 2011, et si le principe de son renouvellement semble décidé (accord avec le Ministère français de l'intérieur), la reprise de ses activités devrait

attendre la clarification de la répartition des responsabilités entre le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires étrangères (le développement solidaire doit en effet intégrer le périmètre du MAEE au 31 décembre 2012).

c. Partenariat avec le Ministère de l'intérieur.

Ce partenariat, signé fin 2008 pour une durée de trois ans, a permis au Département des Yvelines de bénéficier d'une subvention totale de 450 000€ pour alimenter son dispositif « Solidarité migrants » (les subventions attribuées sur la période atteignent 833 202€).

Une première condition pour le renouvellement de la convention de partenariat était la réalisation d'une évaluation externe du dispositif. Celle-ci a été confiée par marché à l'Agence Coop Dec Conseils pour un montant de 14 991,86€ TTC. Les conclusions de cette étude, rendues en avril 2012, relèvent que globalement, le dispositif a atteint ses objectifs, avec 29 projets financés et

830 000€ de subventions attribuées. Cependant, une faiblesse notable est relevée, qui concerne l'accompagnement des associations : celles-ci disposent généralement d'un capital humain peu élevé, qui rend complexe la procédure d'élaboration des dossiers de demande de



financement et la bonne observation des obligations contractuelles

Photo 14 : réception d'une délégation vietnamienne, dans le cadre du projet « Formation à la télémédecine de l'association Epicentre financé en 2010-2012

(rapports intermédiaire et final comprenant les justificatifs comptables). Si les projets ont pu aboutir (certains sont encore en cours), cela n'est pas allé sans difficultés pour certains, engendrant des retards importants. Si les associations avaient pu être accompagnées, il aurait été probable que les projets eussent été mieux conçus, les dossiers mieux remplis, et le suivi plus lisible.

Le Ministère de l'intérieur s'est néanmoins montré satisfait de l'évaluation. Les discussions portant sur le renouvellement de la convention de partenariat n'ont pu cependant se tenir en raison de la campagne présidentielle. Une fois celle-ci passée, les représentants du Département développement solidaire du Ministère ont été informés que leur département rejoindrait le MAEE, ce qui n'a pas permis d'entamer les discussions. Il convient donc d'attendre 2013 pour les ouvrir avec le MAEE.

Certains échanges avec les représentants du Département développement solidaire ont néanmoins permis de constater qu'ils ne seraient pas défavorable à une révision des modalités

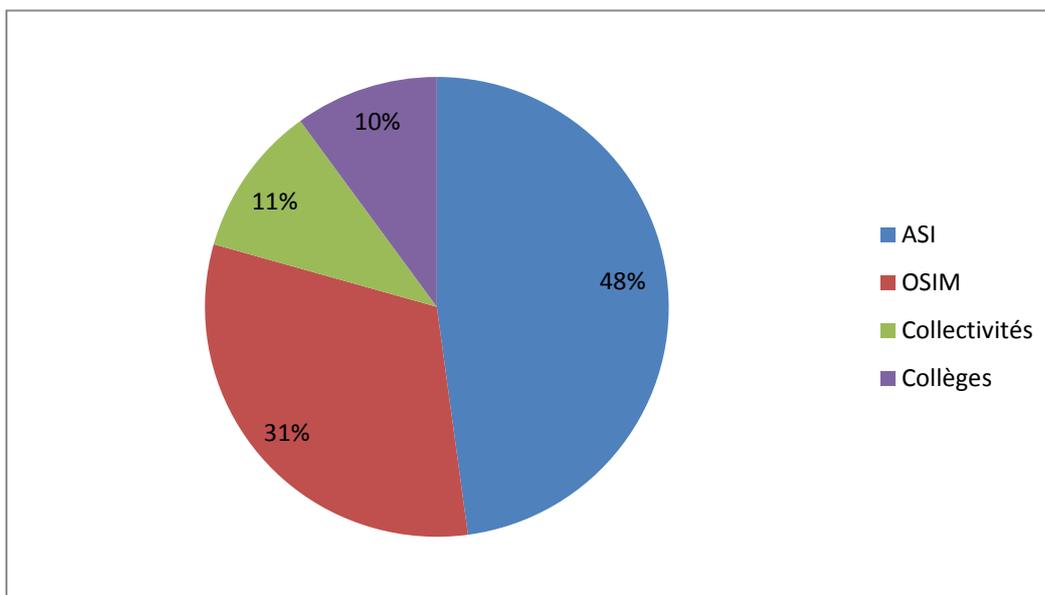
d'emploi de leur aide : constatant que les associations de migrants représentait une forte proportion des bénéficiaires de conventions « Appui aux acteurs yvelinois », dont le fonctionnement peut se révéler plus approprié que « Solidarité migrants » en fonction des projets présentés, le Département des Yvelines pourrait souhaiter décloisonner le soutien spécifique aux associations de migrants, en n'en faisant plus un dispositif particulier, mais par exemple une « clause » applicable à tous les dispositifs, ceux-ci étant par ailleurs ouverts à tous les acteurs yvelinois.

3- Répartition des subventions versées.

Dans le cadre des deux dispositifs, 315 582,50€ ont donc été versés par le Département en 2012. Les graphiques présentés ci-dessous portent sur ce total.

a. Répartition par catégorie d'acteurs.

Quatre catégories sont présentées : les Associations de solidarité internationale (ASI), les Organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM), les collectivités publiques, les collèges.



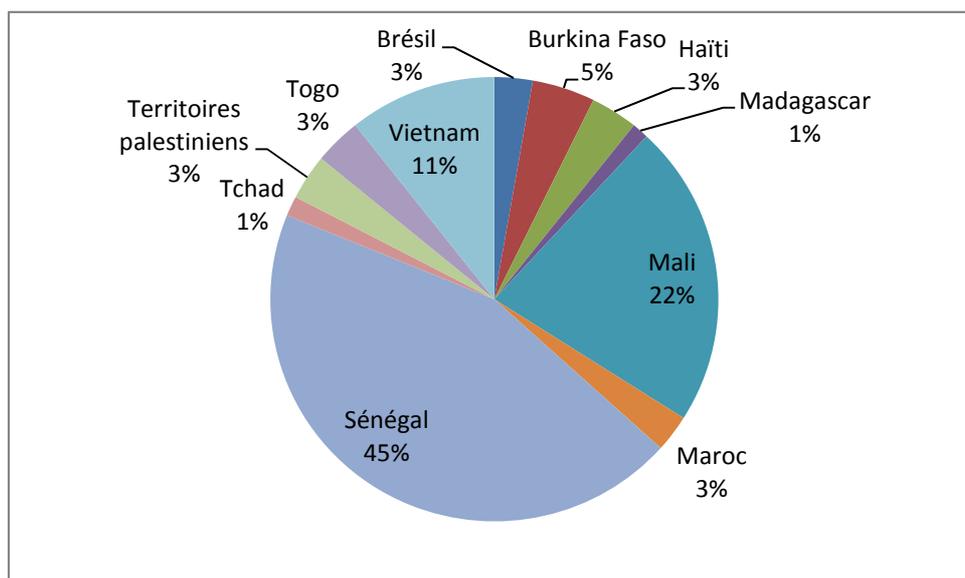
b. Répartition par ville-siège du bénéficiaire.

Ce sont les sièges déclarés par les bénéficiaires des subventions.

Bazainville	1 280,00	Maurepas	8 793,00
La Celle St Cloud	2 162,00	Montfort L'Amaury	3 507,00
Chanteloup Les Vignes	3 795,00	Les Mureaux	53 982,60
Chatou	8 675,00	Orgerus	3 122,00
Chevreuse	20 000,00	Le Pecq	24 350,00
Les Clayes Sous Bois	918,00	Poissy	12 600,00
Condé Sur Vesgre	1 725,00	La Queue Les Yvelines	8 445,00
Dammartin En Serve	712,00	Rambouillet	3 391,00
Elancourt	11 687,50	Rosny Sur Seine	10 750,00
Gaillon Sur Montcient	4 532,00	Sartrouville	10 393,00
Guerville	92,00	St Germain En Laye	7 887,00
Houdan	2 812,00	Trappes	13 368,00
Houilles	11 639,00	Versailles	27 427,00
Limay	10 410,00	Le Vésinet	6 433,00
Longnes	712,00	Viroflay	10 750,00
Mantes La Jolie	29 032,40	TOTAL	315 582,50

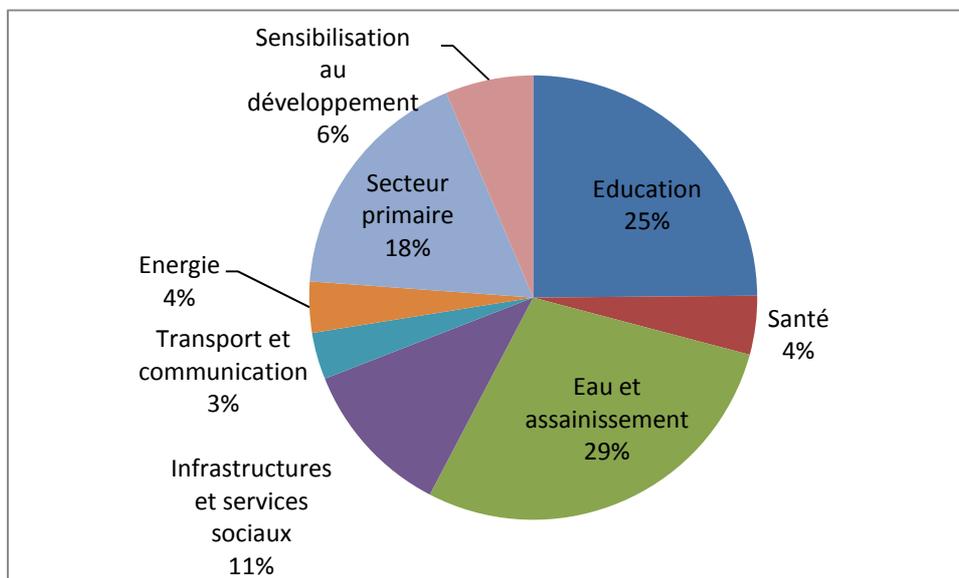
c. Répartition par pays-bénéficiaire du projet.

L'aide des acteurs yvelinois s'est concentrée dans 11 pays en 2012, principalement au Sénégal et dans une moindre mesure au Mali. En 2011, 12 pays avaient bénéficié de l'aide des acteurs yvelinois, cela aurait pu être le cas cette année également si une convention portant sur un projet au Bénin n'avait pas été résiliée. Les 7 pays cibles représentent 70,4% des aides des acteurs yvelinois.



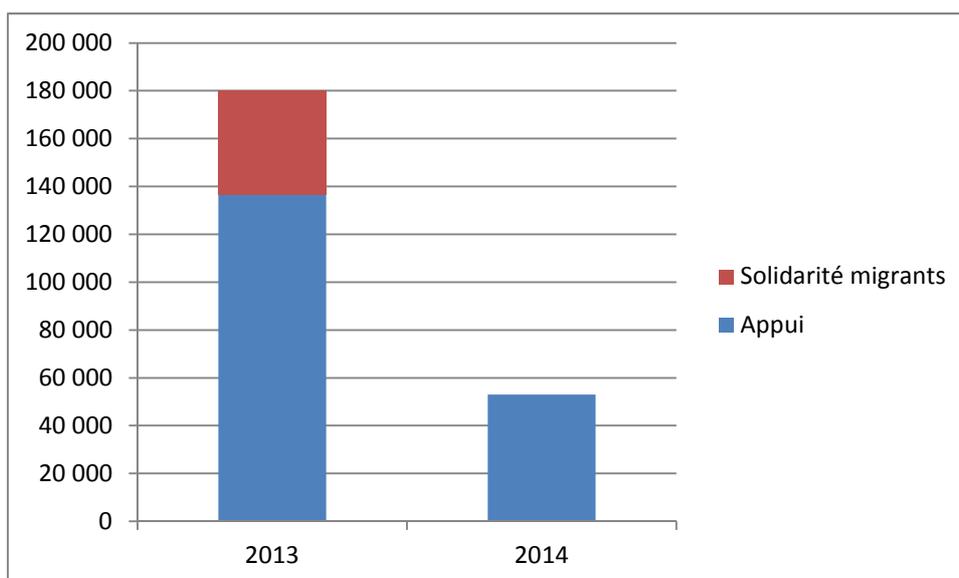
d. Répartition par secteur de l'aide publique au développement.

Les trois secteurs privilégiés par les acteurs yvelinois sont l'éducation, l'eau et l'assainissement et l'agriculture. Peu de projets dans le domaine de la santé ont été financés cette année. Ces quatre secteurs, qui se juxtaposent approximativement avec les Objectifs du millénaire pour le développement, concentrent 75,1% des financements versés aux acteurs yvelinois.



e. Perspectives d'engagements à moyen terme.

Considérant les engagements triennaux pris en 2011 et 2012, ainsi que les reliquats dus dans le cadre des conventions « Solidarité migrants », les engagements globaux à court terme du Département s'élèvent à 233 345,20€, dont 180 316€ pour l'année 2013.



ANIMATION DU RESEAU

YVELINOIS

Les Assises « Yvelines, partenaires du développement » continuent de jouer leur rôle de temps fort annuel pour la coopération internationale en Yvelines, réunissant un nombre toujours plus important de personnes sensibles ou impliquées dans le domaine. Cependant, le programme préliminaire aux Assises, intitulé cette année « Yalla Yalla », a rencontré un succès très relatif, en raison sans doute d'un intérêt moindre de la part des acteurs yvelinois pour le pays invité d'honneur, le Liban.

La campagne Microdons78 reste elle-aussi très appréciée des associations, qui ont été plus nombreuses à y participer cette année. Et malgré la crise économique, le public yvelinois s'est montré plus généreux cette année que les années précédentes.

Un nouveau rendez-vous a par ailleurs été créé autour du concours « Prix de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de solidarité internationale » : la première édition a récompensé l'association Energies Solidaires, et le nombre de candidatures reçues (une douzaine) est prometteur pour les prochaines éditions.

Enfin, il convient de remarquer le partenariat signé cette année par le Département avec l'association des agents Réacti'Yv, qui réunit les personnels du Département souhaitant s'investir bénévolement dans des actions de coopération internationale, qui participe directement à l'axe de notre politique en faveur de la mobilisation des compétences des agents de toutes les directions.

1- Assises « Yvelines, partenaires du développement ».

Cette quatrième édition des Assises était dédiée à la République du Liban, et en particulier au partenariat du Département avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh.

a. Visite du Président du Conseil général.

Cette visite s'est déroulée du 9 au 13 septembre, quelques jours avant la venue du Pape Benoît XVI au Liban, ce qui n'a pas permis de rencontrer les autorités nationales, mobilisées par cette visite. La réception a été à la hauteur de la réputation de l'hospitalité libanaise et a



été très appréciée par le **Photo 15 :** visite du futur point d'information touristique de Rayfoun, avec le Président Nouhad Naufal

Président. Cette visite a eu pour thème central la politique touristique du Kesrouan, qui est le domaine de coopération Yvelines-Kesrouan. Pour cette raison, Sylvie LAHUNA, Directrice d'Yvelines Tourisme, avait accompagné la délégation comprenant également Jean-Marie TETART.

Le Président a pu se rendre sur les lieux des projets de la coopération :

- Maison régionale du tourisme, installée dans les jardins de l'Hôtel de ville de Zouk Mikail, dans un bâtiment mis à disposition par cette municipalité. L'équipement y est pour le moment sommaire et il n'est pas envisagé d'accueillir du public à court terme. Ce lieu sert de bureau de travail au Responsable du développement touristique de la Fédération ;
- Sentiers de Qleeiyaat et Sentier de la Lune (Antoura-Daroun Harissa), tous deux aménagés en 2011 et 2012 dans le cadre des chantiers jeunes de solidarité internationale entre les Yvelines et le Kesrouan ;
- Ancien village de Qleeiyaat et point d'information touristique de Rayfoun : ces deux lieux sont concernés par le projet de développement de l'éco-tourisme dans la vallée Wadi-el-Salib qui va être conduit à partir de 2013 grâce au cofinancement du Ministère de l'intérieur ;

- Centre franco-libanais de Ghodrass, dont les activités bénéficient d'un soutien du Département des Yvelines depuis 1993, et qui est désormais partenaire des chantiers jeunes de solidarité internationale menés chaque année.

Plusieurs rencontres avec le Président de la Fédération, Nouhad NAUFAL, ont permis de clarifier les perspectives de la coopération à partir de 2013. Une réunion avec les représentants des collectivités françaises impliquées dans des coopérations décentralisées s'est également tenue sous les auspices du Bureau technique des villes libanaises, afin de mieux cerner le mode de fonctionnement de ces coopérations et de s'inspirer de leurs expériences pour améliorer le cadre de la coopération Yvelines-Kesrouan.

b. Programme préliminaire « Yalla Yalla ».

Depuis 2010, le Département cherche à organiser des activités préliminaires aux Assises permettant de traiter plus en profondeur certains sujets abordés aux Assises (conférences, débats...), de favoriser l'exposition culturelle du pays invité d'honneur (peinture, cinéma, musique...) et de faire la publicité des Assises en essaimant dans tout le Département.

Pour cette édition, il avait par ailleurs été décidé d'organiser quelques évènements au Liban susceptible de faire écho à ceux organisés dans les Yvelines. Toutes les idées n'ont cependant pas pu être exploitées.

En Yvelines	Echo au Liban
	Juillet : accueil d'une délégation libanaise dans le cadre de l'Université d'été « Patrimoine, tourisme et médiation culturelle » organisée par l'Université de Versailles-Saint-Quentin
Septembre : exposition d'une artiste peintre franco-libanaise à Rambouillet (organisée par la Mairie de Rambouillet).	
Septembre : cycle de trois conférences sur les thèmes « Diaspora libanaise en Afrique » (Les Mureaux), « Diaspora libanaise en France » (Montigny-le-Bretonneux) et « Identité nationale contre identités plurielles » (Versailles)	
Septembre : soutien au programme de festivités « Le Racivs fête la paix, l'amitié et la solidarité en Yvelines », autour de la visite de l'artiste sénégalais Baaba Maal (Les Mureaux & Versailles).	
Septembre : animation d'un stand lors de la Foire Saint-Mathieu de Houdan à l'occasion de l'anniversaire du jumelage entre Houdan et Baïla (Sénégal).	
Octobre : participation d'un représentant en vins libanais au Festival des fromages de Meulan	Décembre : participation du vainqueur du prix du meilleur fromage du Festival de Meulan au Festival du vin et du fromage de Zouk Mikail. Cette action n'a pu toutefois se réaliser, en raison de la dégradation de la situation sécuritaire au Liban en fin d'année.
Concert de Charbel Rouhanna et son orchestre,	Juillet : concert de Melle Sane lors du Festival des

dans le cadre du Festival des Gourmandises musicales (organisé par la Direction de la culture).

Nuits du Vieux Souk de Zouk Mikail. Melle Sane est une jeune artiste yvelinoise repérée dans le cadre du tremplin Yvelive édition 2012 (avec le soutien de la Direction de la culture)

Le bilan de ce programme préliminaire est mitigé cette année : il a été constaté une faible affluence lors des trois conférences proposées par le Département (entre 40 et 60 personnes), mais ces évènements ont permis de nouer des contacts importants avec la communauté libanaise des Yvelines ; le programme proposé par le Racivs n'a pas non plus rencontré le succès qu'il espérait pour rentrer dans ses frais (obligeant le Département à lui apporter une subvention d'équilibre en 2013), mais la participation au Forum des associations qu'il a organisé a été satisfaisante ; les deux concerts (au Liban et en France) ont été appréciés par nos partenaires libanais, et ont ouvert une collaboration très positive avec la Direction de la culture, mais ils n'ont pas attiré notablement l'attention des acteurs yvelinois de la coopération internationale ni permis d'attirer un nouveau public.



Photo 16 : Christine BOUTIN a présidé la conférence « Identité nationale et identités plurielles » au Salon des Aigles

Comme pour les Assises en 2011, on peut y voir une certaine forme d'étiollement de l'attrait de ce programme pour les acteurs yvelinois, qui invite à revoir les modalités d'organisation d'un tel programme, finalement très lourd à préparer. Une autre explication serait que le Liban n'est pas un pays qui a éveillé la curiosité des acteurs yvelinois, quasi-

exclusivement tourné vers l'Afrique : un des objectifs du programme étant de mettre en avant les liens entre Liban et Afrique, on peut conclure de ce point de vue à un relatif échec.

Le coût pour le budget « Yvelines, partenaires du développement » de ce programme préliminaire aux Assises a été de 22 024€⁴.

c. Assises du 13 octobre 2012.

Considérant le relatif désintérêt pour le programme préliminaire, le Département avait calibré la journée des Assises sur la base d'une participation plus faible que les éditions précédentes, soit entre 400 et 450 personnes. Ces craintes ont été déjouées par une affluence qui a au contraire été la plus forte jamais enregistrée pour cette manifestation : 600 personnes environ selon le

⁴ Hors budget protocole (cocktails pour les conférences)

Département, le Principal du collège Catherine de Vivonne à Rambouillet, qui accueillait la manifestation, évoquant quant à lui un chiffre supérieur.

La formule des Assises avait été remodelée, pour tenir compte du constat d'essoufflement qui avait été porté l'année dernière : des plénières plus courtes, des ateliers de plus petite taille et plus nombreux, et des ateliers en partie organisés par les acteurs yvelinois suite à un appel à candidatures.

Le Liban a été mis à l'honneur de ces Assises à travers une exposition de photos, une exposition de peinture et un repas préparé par le délégataire du service de restauration collective du collège. Deux stands avaient été spécialement réservés, l'un pour la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh, l'autre pour l'Union culturelle libanaise mondiale, rencontrée à l'occasion de la préparation du programme préliminaire. De manière spontanée, Gérard LARCHER, qui a ouvert les Assises et était présent à leur clôture, a octroyé la citoyenneté d'honneur au Président de la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh Nouhad NAUFAL.



Photo 17 : la remise de la médaille de citoyen d'honneur de Rambouillet au Président Naufal, par M. Gérard Larcher, a été un beau moment d'émotion de ces Assises

L'accueil de la manifestation dans un collège a été très positif sur le plan logistique : de petites salles en grande quantité, des installations de restauration opérationnelles, du mobilier et du matériel de projection en quantité... Le Principal du collège, Jean-Claude BEUF, par ailleurs trésorier d'une association travaillant au Mali, a été d'un grand soutien pour l'organisation des Assises, et les élèves se sont aussi

mobilisés pour la décoration des couloirs et des salles, et la distribution des viennoiseries le matin. Comme chaque année, c'est l'association YPCEL qui a offert gracieusement les boissons chaudes et froides aux participants.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, un groupe d'étudiants en Master a été invité pour réaliser les comptes-rendus des quatre ateliers qui se sont déroulés le matin. L'après-midi était réservé aux ateliers proposés par les acteurs yvelinois : 17 sessions d'une heure chacune ont été organisées.

Enfin, 20 stands étaient affectés aux acteurs yvelinois qui souhaitaient présenter leurs actions au public.

Pour le budget « Yvelines, partenaires du développement », le coût de la journée des Assises a représenté 14 539,50€⁵ (restauration pour toute la journée).

d. Accueil des délégations représentant les collectivités partenaires.

Durant l'été 2012, le Bureau technique des villes libanaises (BTVL) a demandé au Département des Yvelines d'accueillir une délégation importante d'élus locaux libanais lors des Assises, en plus des délégués de la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh. Cette demande a été acceptée à la condition que ces délégués supplémentaires soient pris en charge par le BTVL, ce qui a été le cas. Le Président du Conseil général avait cependant souhaité, au retour de sa mission au Liban, les inviter à un dîner en leur honneur au Domaine de Mme Elisabeth, en remerciement de l'accueil qu'il avait reçu en septembre. Au total, 26 élus libanais et leurs accompagnants ont pris part à cette délégation.

Leur programme a été préparé de manière séparée et organisé principalement par Yvelines Tourisme et la ville de Houdan : arrivés le jeudi 11 octobre, ils sont repartis le 15. Ils auront été accueillis à Chevreuse (Parc régional et visites touristiques de la ville), à Houdan (étude de l'office du tourisme et de l'hôtel d'entreprises), et à Versailles (visites et rencontres autour du Château et des écuries royales).

Comme chaque année, le Département avait par ailleurs invité des délégués représentant ses collectivités partenaires à participer aux Assises. Outre 5 délégués de la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh, qui ont suivi le programme du BTVL, 21 délégués du Groupement intercommunal du Mono, de la Commune d'Anèho, de la Préfecture de Blitta, de l'Union des communes du Togo, du département de Podor, du Centre franco-libanais de Ghodrass, du Cercle de Kadiolo, du Cercle de Kolokani et du Département de la Cuvette ont été accueillis par le Département. En outre, les 4 volontaires de solidarité internationale du Département et la stagiaire au Togo ont également été pris en charge.



Un programme plus court et allégé **Photo 18** : visite de la Bergerie nationale de Rambouillet par les délégations

⁵ Hors budget évènementiel (aménagement du collège), communication (édition des brochures et supports divers de communication)

(du vendredi 12 octobre midi au dimanche 14 octobre midi) leur était proposé cette année :

- Vendredi 12 : visite de la Bergerie nationale (après-midi) et dîner de gala offert par le Président ;
- Samedi 13 : participation aux Assises et invitation au concert de Charbel Rouhanna (soir) à Rochefort-en-Yvelines ;
- Dimanche 14 : visite du Festival des fromages de Meulan (matin).

Comme pour le programme préliminaire, il a été ressenti une certaine lassitude de la part des délégués vis-à-vis du programme proposé. Il semble judicieux de réfléchir également pour 2013 à une rénovation de cette invitation lancée aux délégations, dans l'optique de renforcer les échanges entre les délégations, qui était l'objectif initial de leur invitation aux Assises.

Pour le budget « Yvelines, partenaires du développement », le coût de l'accueil des délégations s'est élevé à 24 400€⁶.

2- 4^e campagne Microdons78.

Initiée en 2009, cette campagne permet aux associations conventionnées avec le Département dans le cadre de la politique « Yvelines, partenaires du développement » (y compris les associations bénéficiaires d'une subvention « Projets humanitaires jeunes ») d'aller à la rencontre du public yvelinois, dans les centres commerciaux, afin de faire la promotion de leurs activités et de récolter des dons. L'opération repose sur un partenariat avec la société microDON, qui a développé le concept de la carte de don dotée d'un code-barre (permettant un don en caisse).

Cette année, la campagne s'est déroulée du 5 au 7 octobre⁷, 18 associations y ont pris part dans 23 points de vente. Elles ont pu se partager un total de 31 538€, soit une moyenne de 1 752€ par association (ou 1 371€ par point de vente).

En valeur absolue, la collecte de cette année excède de 5 976€ celle de l'année dernière, qui avait vu la participation de 15 associations dans 20 points de vente. La collecte moyenne par



⁶ Hors budget protocole (dîner en l'honneur de la délégation libanaise), DBMGP (transport en bus et véhicules départementaux)

⁷ Pour l'association Femmes Unies de Waly, en raison d'un problème technique constaté le 5 octobre, l'opération a été reportée du 16 au 18 novembre

association est relativement proche du chiffre observé l'année dernière (1 704€ en 2011, soit une hausse de 2,8%) mais est de 100€ supérieure par point de vente. Les écarts se stabilisent mais la fourchette augmente par rapport à l'année dernière : le montant le plus élevé collecté dans un point de vente est de 5 200€ (contre 4 865€ en 2011) et le montant le plus bas est de 606€ (contre 164€ en 2011), il n'y a pas eu cette année « d'accident ».

La campagne a bénéficié d'une bonne couverture média (reportage et interview plateau sur TV-Fil, 3 articles presse écrite, un article web).

Le coût de cette opération pour le Département est revenu cette année à 8 611€, soit un effet-levier de 1 pour 3,66 (ce rapport était de 1 pour 3,55 en 2011, il s'est donc légèrement amélioré).

3- Participation au Salon des solidarités.

Du 1er au 3 juin, le Département des Yvelines a activement participé au Salon des Solidarités. Ce salon bisannuel, organisé notamment par le collectif ASAH situé dans les Yvelines, est devenu depuis quelques années un événement majeur en matière de solidarité (6000 m², plus de 180 exposants, 20 000 visiteurs, une soixantaine de journalistes, de nombreuses conférences et tables rondes...).

Le Département y a tenu un stand tenu conjointement avec des associations yvelinoises de solidarité internationale afin de mettre en valeur des dynamiques collectives de coopérations. Sur les 3 jours, se sont ainsi relayées les associations suivantes : Réacti'Yv (Réseau des Agents pour la coopération technique internationale des Yvelines) ; la Fédération des Associations de ressortissant pour le développement de la région de Matam (Faderma), Kassoumaï qui fédère collectivités et société civile du Pays houdanais intervenant en Casamance au Sénégal ; ainsi que

plusieurs associations participant à la campagne Microdons78. Le RACIVS tenait également un stand voisin à celui du Département.

Par ailleurs, le Département et ses acteurs ont eu l'occasion de participer à des tables-rondes : présentation de l'initiative Microdons78, conférence sur la thématique « Coopération et migrants » avec la participation de M. TETART et des représentants de la Faderma et du Racivs.



Photo 19 : le stand du Département au Salon des solidarités

Ce Salon a été une opportunité pour le Département d'être visible et reconnu comme acteur de coopération internationale aux côtés des plus importants acteurs français (Ministères, AFD, ONG internationales, quelques collectivités comme Région Ile-de-France, Ville de Paris, Département Val-de-Marne...) mais également une occasion pour les services du Département et surtout pour les associations yvelinoises de créer des contacts et découvrir des programmes ou potentiels partenaires pouvant intéresser leurs projets.

4- Première attribution du « Prix de la Charte ».

Le Prix de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale récompense chaque année deux projets évalués selon les principes qui sont réunis dans la Charte. La création du Prix a fait l'objet d'une délibération du Conseil général le 23 septembre 2011, et deux récompenses sont prévues :

- Le Premier prix de la Charte, pour un projet exemplaire au regard des 12 principes de la Charte ;
- Le Prix spécial du Jury, pour un projet dont une dimension est particulièrement novatrice au regard de la Charte.

Un arrêté du Président du Conseil général (23 mars 2012) a fixé le calendrier du concours et précisé la composition du Jury, présidé par Jean-Marie TETART. Un appel à candidatures a été publié début avril, et 12 candidatures ont été reçues, dont 10 ont été déclarées éligibles.



Photo 20 : la remise du Premier prix de la Charte à Energies solidaires, en présence des deux vainqueurs ex-aequo du Prix spécial, en clôture des Assises

Le Jury s'est réuni le 14 septembre et a choisi de décerner, après audition des candidats :

- Le Premier Prix de la Charte à l'association Energies Solidaires, pour un projet d'électrification en zone rurale au Burkina Faso ;
- Ex-aequo, le Prix spécial du Jury aux associations Solidarité Humaine Ile-de-France (projet de désenclavement d'une zone rurale au Togo) et Solidarité Sénégal (projet de médiathèque scolaire au Sénégal).

Les prix ont été remis en clôture des Assises le 13 octobre, Energies solidaires se voyant par ailleurs récompensé de 3 000€, Solidarité Humaine Ile-de-France et Solidarité Sénégal percevant chacune 2 000€, soit un total de 7 000€.

5- Valorisation des bonnes pratiques : un guide pour les manifestations locales.

Pour chaque subvention obtenue dans le cadre des deux dispositifs de subvention « Yvelines, partenaires du développement », les bénéficiaires ont l'obligation depuis 2011 d'organiser un évènement de sensibilisation du public yvelinois aux enjeux de la solidarité Nord-Sud pendant la durée de validité de leur convention. En 2011, une première observation de ces manifestations avait permis de constater qu'elles restaient pour la plupart centrées sur les membres de l'association, et constituaient davantage un moment de convivialité qu'un moment de réflexion et de débat sur la solidarité Nord-Sud.

Il a donc été décidé de commander une étude recensant différents types de manifestations de sensibilisation au développement et des exemples choisis en Ile-de-France, afin de proposer des sources d'inspiration aux acteurs yvelinois. Cette étude a été réalisée en 2011 par l'association Solidarité Humaine Ile-de-France et un séminaire de restitution et d'échange a été réalisé en mars 2012, à l'occasion de la publication du guide « La communication locale, un enjeu capital pour la coopération internationale », qui synthétise des exemples de manifestations originales qui se sont tenues en Ile-de-France sur le thème de la solidarité Nord-Sud.

6- Refonte et amélioration de la rubrique internet www.yvelines.fr/coopinter.

En début d'année, profitant de la remise en forme du site internet, la rubrique « Yvelines, partenaires du développement » a été réorganisée en 6 parties : la présentation générale de la politique, les accords de coopération décentralisée, le soutien aux acteurs yvelinois, les Assises, l'agenda de la solidarité internationale en Yvelines, et l'annuaire des acteurs yvelinois. Un bandeau défilant présentant des actualités a été également ajouté. La remise en forme du site a été l'occasion aussi de fournir de nouveaux outils de gestion : c'est maintenant la Mission

coopération internationale qui gère directement la publication des actualités, de l'agenda et de l'annuaire, favorisant une meilleure réactivité.

Durant l'été, la partie « Agenda » a été mise en place et les acteurs yvelinois sont maintenant informés qu'ils peuvent solliciter la Mission coopération internationale pour publier une présentation de leurs manifestations. Entre septembre et décembre, 44 manifestations (organisées par le Département, par des acteurs conventionnés, par des partenaires parisiens du Département ou par des acteurs yvelinois non conventionnés) ont été publiées. En moyenne, cela représente sur la période une manifestation tous les 3 jours ! Celles-ci sont cependant plus concentrées sur certaines périodes que d'autres (Assises, semaine de la solidarité internationale en novembre). Sur une année complète, il est probable que le recensement pourra approcher la centaine de manifestations.

C'est également durant l'été que la partie « Annuaire » a été renseignée : aujourd'hui, tous les acteurs yvelinois ayant ou ayant eu une convention dans le cadre des deux dispositifs « Yvelines, partenaires du développement » dispose de sa fiche de présentation (identité de l'acteur et description succincte du projet soutenu). 80 fiches sont déjà en place, auxquelles s'ajouteront en 2013, outre les nouvelles conventions signées, des fiches relatives à tous les projets humanitaires jeunes. L'accès aux fiches peut se faire par liste alphabétique, par catégorie thématique (selon les secteurs de l'aide publique au développement) et par une carte (accès par pays), ce qui devrait favoriser encore plus les échanges entre acteurs. Deux autres catégories d'acteurs ont été créées et sont progressivement renseignées : les organismes susceptibles de proposer des conseils et un accompagnement aux acteurs yvelinois, et les organismes susceptibles d'être partenaires financiers des acteurs yvelinois.

Enfin, la partie « Actualités », qui recense les activités passées du Département ou des acteurs yvelinois (ceux-ci sont pour le moment moins enclins à adresser ces informations relatives aux inaugurations, aux missions de terrain... au Département) est également fonctionnelle depuis septembre : 22 évènements ont été relayés depuis septembre, quasiment tous sur l'actualité des projets de la coopération du Département ou sur les Assises.

Les statistiques 2012 de fréquentation de la rubrique sont encourageantes, mais ne peuvent encore être comparées à une année de référence (pas d'outil de mesure avant cette date) : les pages « Yvelines, partenaires du développement » ont été vues 14 840 fois (0,64% du total du site), correspondant à 9 876 visiteurs uniques (0,58% du total du site). Ces données serviront de référence pour les prochaines années.

7- Adhésions du Département.

Depuis 2010, le Département est membre du réseau Cités Unies France, qui revendique 500 collectivités françaises membres et actives dans le domaine de la coopération décentralisée. Le Département participe occasionnellement aux réunions des groupes-pays ainsi qu'aux autres évènements de l'association (Forum international de la coopération décentralisée en juillet, atelier spécial lors du Sommet Africités...). Cités Unies France participe par ailleurs chaque année aux Assises, en contribuant à des ateliers ou en relayant les informations auprès de son réseau.

En 2012, le Département s'est engagé dans deux autres réseaux :

- Le F3E (Fonds de promotion pour les études préalables, des études transversales et des évaluations), association qui promeut l'évaluation dans les actions de coopération internationale. C'est l'occasion pour le Département de bénéficier de l'expérience de collectivités investies de manière plus ancienne dans la coopération et qui souhaitent améliorer la qualité de leurs projets ;
- Le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT), qui est la plateforme des acteurs français de l'aménagement du territoire et du développement urbain à l'international, mise en place par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère du développement durable, et dont le secrétariat technique est tenu par l'Agence française de développement. Le Département a contribué à une publication de l'offre française d'expertise internationale, et bénéficie des informations transmises par le réseau sur les innovations en matière d'ingénierie urbaine.

Le montant total des contributions versées pour ces adhésions en 2012 a atteint 16 066€.

8- Signature d'un partenariat avec l'association des agents Réacti'Yv.

L'association Réacti'Yv (Réseau des agents pour la coopération technique internationale des Yvelines), créée fin 2011, réunit aujourd'hui environ 50 agents (actifs ou retraités) du Département des Yvelines et des organismes qui lui sont liés. Cette association entend mettre l'expertise de ses membres, qui se concentre principalement dans le domaine de l'action sociale, à disposition des acteurs yvelinois ou de partenaires étrangers, pour le montage de projets, la recherche de financement, ou le suivi-évaluation de projets. Elle envisage également de lancer ses propres projets de solidarité internationale.

Le partenariat signé entre le Département et Réacti'Yv, compte-tenu des caractéristiques et des intérêts proches des deux partenaires, doit permettre de favoriser une plus grande sensibilisation des agents du Département aux enjeux de la coopération Nord-Sud (à travers des manifestations internes), de favoriser le recensement des agents qui seraient volontaires pour participer à des actions de coopération (que ce soit dans le cadre de Réacti'Yv ou dans le cadre des actions de

coopération décentralisée du Département), et d'accompagner certains acteurs yvelinois dans l'élaboration de dossiers de demande de subvention auprès du Département.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, une subvention de 4 000€ a été attribuée en 2012 à l'association. Une évaluation de ce partenariat sera faite en 2013 avant d'envisager sa reconduction.

EXECUTION DU BUDGET 2012

1- Crédits engagés en 2012.

Le montant des dépenses engagées sur l'année atteint 2 048 858,67€, soit 96,5% des crédits ouverts en dépenses. Parmi ces engagements, 145 782,47€ constituent des reports d'engagements de l'année 2011 (subventions d'investissement). Le montant des recettes engagées atteint quant à lui 708 618,18€, soit 100% des recettes programmées. Au bilan, le montant net des crédits engagés pour la politique « Yvelines, partenaires du développement » représente 1 340 240,49€, soit 94,7% des crédits ouverts.

2- Crédits payés en 2012.

Le montant des dépenses payées sur l'exercice atteint 1 623 050,88€, soit 79,5% des dépenses engagées. Parmi ces paiements :

- 15 516,40€ correspondent à la liquidation d'engagements pris en 2010 ;
- 121 113,19€ correspondent à la liquidation d'engagements pris en 2011 ;
- 1 493 421,20€ correspondent à la liquidation d'engagements pris en 2012.

Concernant les recettes, le montant réalisé atteint 589 933,07€, soit 83,25% des recettes engagées. Ce décalage est dû à l'encaissement volontairement retardé du remboursement par l'Adeframs des subventions trop perçues entre 2007 et 2010 en tant qu'opérateur de la

coopération Yvelines-Matam : cette recette doit être réaffectée à une opération dont l'engagement débutera en 2013, et sera donc comptabilisée à ce stade pour permettre le maintien d'une dépense nette par habitant conforme au cadre de la délibération « Yvelines, partenaires du développement ».

En bilan net, le montant total des crédits réalisés en 2012 pour la politique « Yvelines, partenaires du développement » atteint donc 1 040 117,81€, soit 73,5% des crédits nets engagés.

3- Crédits reportables en 2013.

Selon les règles établies depuis l'exercice 2012, les subventions d'investissement engagées et non liquidées, en tout ou partie, sont reportables à l'exercice suivant. Au vu du bilan 2012, ces sommes représentent 547 067,54€.

Les subventions de fonctionnement engagées et non liquidées, représentant un montant de 26 520,04€⁸, devront quant à elles être payées sur des crédits de fonctionnement 2013.

En recettes, il conviendra de reporter celle provenant de l'Adeframs pour un montant de 118 685,11€. Le report net au titre de l'année 2012 serait ainsi de 428 482,43€.

4- Principaux indicateurs de suivi de la politique.

a. Objectif un euro net par an et par habitant.

Le tableau ci-dessous présente pour l'exercice 2012 le niveau d'exécution du budget en euro net par habitant.

	Crédits ouverts début d'année	Crédits ouverts fin d'année	Engagements fin d'année	Paiements fin d'année	Crédits reportables fin d'année
2012	1,12€	0,99€	0,96€	0,73€	0,30€
2011⁹	1,11€	1,10€	0,83€	0,66€	0,10€ ¹⁰

Le montant important du report d'investissement s'explique notamment par le mode de décaissement singulier adopté pour les conventions mettant en œuvre le financement européen

⁸ Cumul des subventions de fonctionnement engagées sur les exercices 2011 et 2012 et non versées en fin d'année 2012

⁹ Pour l'année 2011, la population de référence est de 1 432 114, contre 1 433 447 habitants en 2012 (1 435 448 en 2013)

¹⁰ Il s'agit du montant réellement reporté

pour les programmes au Togo et au Bénin : 0,18€ leur sont imputables. En dehors de ces conventions particulières, nouvelles en 2012, le niveau de report serait proche de celui observé l'année précédente.

b. Tableau de bord interne.

Ce tableau de bord porte sur toutes les activités et les crédits de la coopération internationale (trois composantes).

	2012	2007-2011
Conventions signées	13	113
Appui aux acteurs yvelinois	13	84
Solidarité migrants	0	29
Subventions versées	315 382,50€	1 612 347,55€
Appui aux acteurs yvelinois	246 156,50 €	897 859,75€
Solidarité migrants	69 226,00 €	714 487,80€
Répartition géographique des partenariats <i>(selon critères éligibilités APD)</i>	1 610 224,29€	5 264 094,63€
Pays cibles (7)	1 470 040,29 € (91%)	4 380 580,83 € (83%)
Afrique	1 463 344,04 € (91%)	411 564,97 € (8%)
Reste du monde	146 880,25 € (9%)	472 048,63 € (9%)
Concentration des crédits par rapport aux OMD <i>(selon critères éligibilités APD)</i>	1 610 224,29€	5 264 094,63€
Agriculture	95 632,00 € (6%)	524 179,03 € (10%)
Santé	76 965,78 € (5%)	580 792,38 € (11%)
Education	372 165,40 € (23%)	738 631,90 € (14%)
Eau & assainissement	660 199,29 € (41%)	930 666,30 € (18%)
Autres secteurs	405 261,82€ (25%)	2 417 838,38€ (47%)

c. Limitation du cofinancement des accords de coopération à 80%.

La délibération « Yvelines, partenaires du développement – un point d'étape » du 8 juillet 2011 a fixé l'objectif pour 2015 d'atteindre, pour les accords de coopération décentralisée, un financement en ressources propres du Département limité à 80% du montant total des budgets réalisés. Pour le calcul de ce ratio, sont pris en compte :

- Toutes les conventions actives entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 ;
- Pour les conventions datant de 2011 et achevées en 2012, l'intégralité du bilan réel comptable ;

- Pour les conventions signées en 2012, les budgets prévisionnels tels qu'ils figurent dans les conventions.

Cette comptabilisation n'est pas parfaite, car elle intègre des éléments de l'année précédente (en global) et une vision incomplète de l'année en cours (engagements prévisionnels). Cependant, elle produit un lissage sur deux ans dont le suivi d'année en année donnera une bonne mesure de la réalisation de l'objectif recherché.

	Montant global	Apport par la collectivité partenaire	Autres apports	Ressources externes mobilisées par le Département	Ressources propres du Département
Groupement intercommunal du Mono	1 006 342,29	7%	0%	45%	47%
Convention 2011-1	190 197,85	10%	0%	12%	78%
Convention 2012 UE	677 745,00	5%	0%	61%	34%
Convention 2012-1	138 399,44	13%	0%	16%	70%
Département de la Cuvette	249 305,30	10%	0%	0%	90%
Convention 2011-1	130 122,30	17%	0%	0%	83%
Convention 2011-2	56 672,00	7%	0%	0%	93%
Convention 2012-1	62 511,00	0%	0%	0%	100%
Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough	92 425,31	10%	1%	0%	89%
Convention 2011-1	21 361,00	42%	0%	0%	58%
Convention 2012-1	48 269,00	0%	2%	0%	98%
Avenant 2012-2	22 795,31	0%	0%	0%	100%
Cercle de Kadiolo	64 029,00	5%	0%	0%	95%
Convention 2012-1	64 029,00	5%	0%	0%	95%
Cercle de Kolokani	-				
Pas de convention					
Région de Matam	254 097,00	14%	2%	18%	66%
Convention 2011-1	44 743,00	61%	0%	0%	39%
Convention 2012-1	58 904,00	7%	0%	0%	93%
Convention latrines	150 450,00	3%	3%	30%	63%
Cadre de concertation des collectivités de Podor	76 301,00	10%	0%	0%	90%
Convention 2011-1	76 301,00	10%	0%	0%	90%
Préfecture de Blitta	237 802,00	1%	13%	7%	79%
Convention 2011-1	179 215,00	1%	7%	4%	88%
Convention 2012-1	58 587,00	2%	31%	15%	53%
Préfecture des Lacs	122 003,00	2%	0%	13%	85%
Convention 2011-1	74 457,00	1%	0%	10%	89%
Convention 2012-1	38 321,00	5%	1%	23%	72%
Convention 2012-2	9 225,00	0%	0%	0%	100%
Commune d'Anèho	341 201,00	2%	13%	10%	75%
Convention 2011-1	18 665,00	5%	13%	38%	44%
Convention 2012 UE	35 709,00	9%	16%	48%	27%
Convention 2012-1	40 472,00	0%	2%	21%	77%
Convention 2012-2	246 355,00	0%	15%	0%	85%
TOTAL	2 443 505,90	7%	3%	23%	67%

Pour l'année 2012, il peut donc être considéré, même s'il faut tenir compte des réserves précédemment évoquées sur le mode de calcul, que cet objectif est atteint : le taux apparaît ici à 67%. Il peut être remarqué que globalement, l'effort départemental atteint 90% du montant des projets (ressources propres et financements externes obtenus par lui), quand la part des collectivités partenaires atteint 7%. Si l'on regarde chacune des coopérations, celles avec le GI-

Mono, la Région de Matam, la Préfecture de Blitta et la commune d'Anèho atteignent l'objectif, et la Préfecture des Lacs s'en rapproche.

Ce bon résultat, dès la première année, est principalement dû à la subvention européenne en faveur du programme avec le GI-Mono, qui est le plus gros programme en termes financiers que porte le Département. En 2013 et 2014, l'impact de cette subvention devrait permettre de maintenir une proportion globale proche de 70%, qui pourrait même être améliorée avec le lancement des trois programmes bénéficiant d'une subvention du Ministère de l'intérieur avec le Kesrouan-Ftough, le Cadre de concertation de Podor et la commune d'Anèho.

PERSPECTIVES 2013

Les orientations données par le rapport du 8 juillet 2011 demeurent la feuille de route principale pour l'année 2013. Il s'agira de poursuivre les efforts en matière de transversalité avec les autres directions du Département, d'amélioration de la qualité des projets (notamment des acteurs yvelinois, à travers un soutien administratif et technique renforcé) et de recherche de cofinancements externes. Dans un contexte budgétaire toujours contraint, et soumis à de nombreuses incertitudes, le budget prévisionnel de la politique « Yvelines, partenaires du développement » apparaît en diminution nette de 6,1% à 1 505 056€.

1- Principales activités prévues.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, les enjeux seront :

- De conduire l'expérimentation d'implantation d'un chantier d'insertion yvelinois (bénéficiaires du RSA) au Togo, dans le cadre de la construction du Lycée technique d'Anèho. Cette expérimentation représente une réelle innovation interne (transversalité, cofinancement) et externe (mettre la coopération décentralisée au service de l'action sociale) ;
- De rendre les premiers rapports d'activités à l'Union européenne pour le cofinancement des projets au Bénin et au Togo. Il s'agira d'une étape importante, de laquelle dépendra en partie la crédibilité du Département auprès de l'UE ;
- De poursuivre l'amélioration du taux d'exécution budgétaire des conventions annuelles, en apportant des modifications au mécanisme de décaissement des fonds des subventions sur les programmes cofinancés par l'Union européenne notamment ;

- De continuer à rechercher des cofinancements nouveaux, en explorant les possibilités qui se présenteront pour le Département des Yvelines (Ministère des affaires étrangères notamment) mais aussi pour les partenaires (financements locaux de l'Union européenne...);
- De trouver le moyen de lancer la coopération avec le Cercle de Kolokani, qui n'a pu démarrer en 2012 en raison de la crise sécuritaire au Mali.

Dans le cadre du soutien aux acteurs yvelinois, différentes réformes ou révisions seront proposées :

- Réformes des dispositifs de subvention aux acteurs yvelinois : il s'agira de proposer la disparition du dispositif « Solidarité migrants », qui sera remplacé par un dispositif en faveur de micro-projets annuels d'une part, et de créer une clause « développement solidaire » dont le bénéfice sera ouvert aux associations de migrants quel que soit le dispositif, sous réserve qu'une nouvelle convention de partenariat soit signée avec le Ministère des affaires étrangères pour soutenir les initiatives des migrants ;
- Développement des activités d'accompagnement des acteurs yvelinois : deux voies sont envisagées. La première visera la formation des associations, afin de renforcer leurs capacités administratives et leur permettre de répondre mieux aux attentes du Département (qualité des dossiers et rapports remis). La seconde aura pour objectif de proposer aux acteurs qui ont les capacités administratives les plus faibles de se faire accompagner par des « opérateurs d'appui » agréés par le Département, qui les aideront à remplir les obligations administratives vis-à-vis du Département ;

Dans le cadre de l'animation du réseau des acteurs yvelinois, les perspectives principales sont :

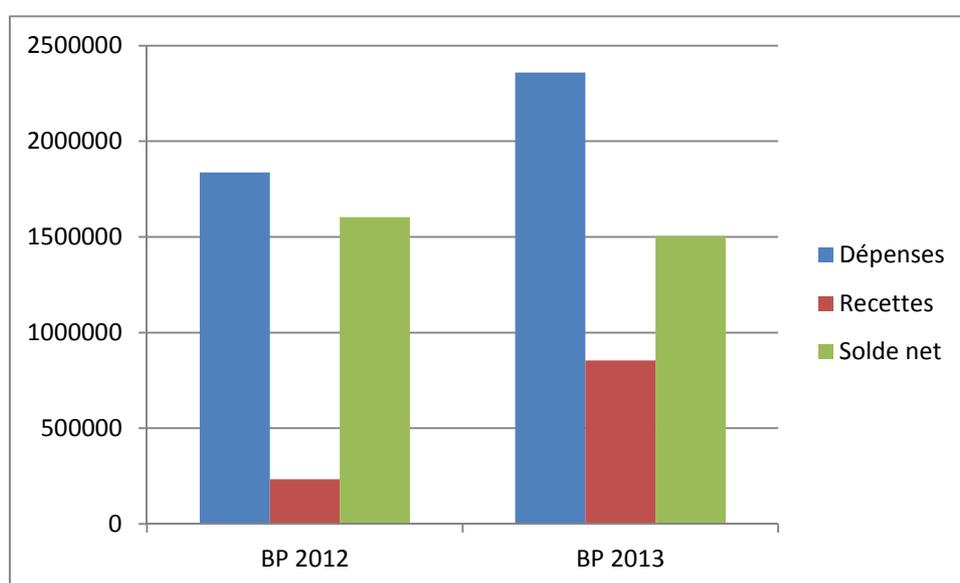
- D'organiser les Assises 2013 en mettant à l'honneur la République du Mali, et en travaillant sur un programme préliminaire qui serait étroitement conçu et mis en œuvre avec les acteurs yvelinois impliqués au Mali ;
- De modifier la formule de participation des collectivités partenaires du Département aux Assises, en la recentrant sur l'objectif de favoriser les échanges d'expériences entre ces collectivités ;
- D'accroître encore le nombre d'associations participantes à la campagne Microdons78 ;
- D'améliorer la visibilité en Yvelines des manifestations dédiées à la solidarité internationale, afin de renforcer l'impression de dynamisme des acteurs yvelinois et de rendre encore plus légitime aux yeux de la population et des élus du Conseil général les actions de coopération internationale.

2- Budget primitif.

a. Budget voté.

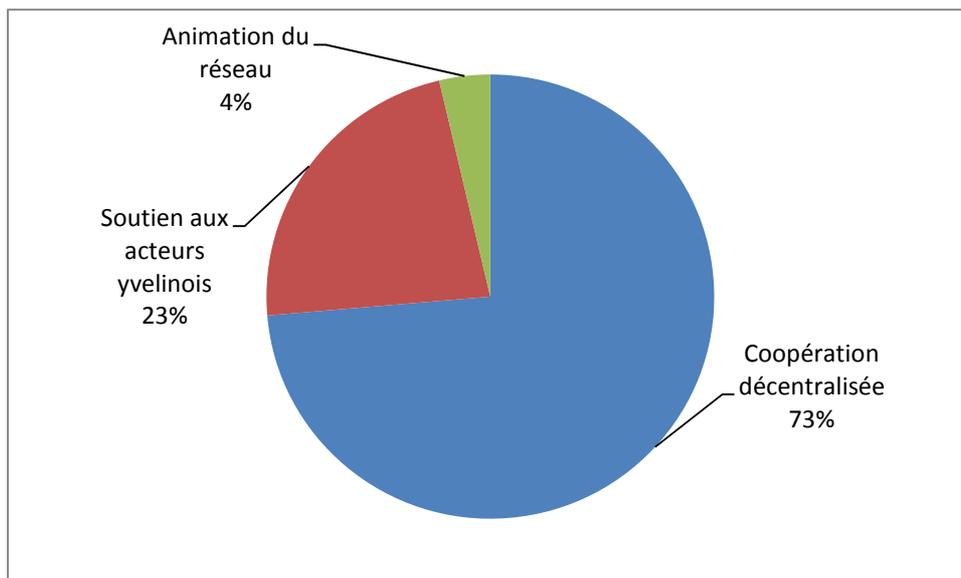
Le budget primitif, composé en juillet, arbitré en octobre et voté en décembre, atteint 1 505 056€ net (2 359 410€ en dépenses, 854 353,60€ en recettes), soit 1,05€ net par an et par habitant.

Cela représente, par rapport à la même époque en 2012, une diminution du solde net de 6,1% (- 98 438€). Cependant, on notera que le volume global de dépense augmente de manière significative (+28,4%) en raison de prévisions de recettes bien supérieures (+262,8%).



Le budget primitif 2013 se décompose, en dépenses uniquement, de la manière suivante :

- Coopération décentralisée : 1 737 910€ ;
- Soutien aux acteurs yvelinois : 535 000€ ;
- Animation du réseau : 86 500€.



L'opération « Coopération décentralisée » voit son poids augmenter de façon remarquable : elle représente près des trois-quarts du budget primitif. Cela est dû à l'affectation de la quasi-totalité des recettes à cette opération (il s'agit de subventions affectées par le financeur à des projets de coopération décentralisée). Si l'on regarde uniquement le poids dans le budget net, la part descend à 65% (la moyenne sur la période 2007-2012, en pourcentage des dépenses effectives, est de 57%).

L'opération « Animation du réseau » représente 4% des dépenses prévisionnelles : cette diminution par rapport à la moyenne des années précédentes (7%) est notamment due au transfert des dépenses de restauration sur le budget du service protocole du Cabinet (environ 20 000€ en moins).

b. Evolutions attendues à moyen terme.

En raison de sa préparation précoce, le budget primitif ne prend pas en compte les subventions attribuées par le Ministère de l'intérieur pour trois projets de coopération décentralisée au Liban, au Sénégal et au Togo, pour un montant global de 249 430€. L'impact de ces subventions sera neutre sur le solde net, puisque un montant identique sera inscrit en recettes et en dépenses (opération « coopération décentralisée »).

Par ailleurs, il conviendra d'intégrer au budget 2013 les reports d'investissement, engagés en 2012 mais non exécutés à la clôture du budget, qui représentent un montant de 547 168€ en dépenses et 118 685€ en recettes.

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2012

2012	Budget exécuté total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	86 030,57 €	18 858,48 €	- €	67 172,09 €
011-6281/Adhésions, cotisations	14 336,00 €	- €	- €	14 336,00 €
011-6188/Prestations de service	53 894,28 €	13 387,69 €	- €	40 506,59 €
011-62268/Honoraires, conseils	1 196,68 €	1 196,68 €	- €	- €
011-6234/Frais de réception	5 100,00 €	- €	- €	5 100,00 €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	4 503,61 €	4 274,11 €	- €	229,50 €
67-6713/Prix	7 000,00 €	- €	- €	7 000,00 €
DFS	474 134,93 €	346 234,03 €	92 004,40 €	35 896,50 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	341 943,82 €	261 820,42 €	64 766,40 €	15 357,00 €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	85 840,85 €	78 602,85 €	7 238,00 €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	11 810,76 €	5 810,76 €	- €	6 000,00 €
65-65737/Sub de fonctionnement collèges	34 539,50 €	- €	20 000,00 €	14 539,50 €
DIS	1 069 885,38 €	846 507,28 €	223 378,10 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	605 307,08 €	418 813,98 €	186 493,10 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	457 208,82 €	420 423,82 €	36 885,00 €	- €
204-204182/Sub investissement organismes divers	7 269,48 €	7 269,48 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	1 630 050,88 €	1 211 599,79 €	315 382,50 €	103 068,59 €
RF	114 310,07 €	114 310,07 €	- €	- €
74-74718/Subvention fonctionnement Etat	48 506,00 €	48 506,00 €	- €	- €
70-70878/Remboursement de frais	65 804,07 €	65 804,07 €	- €	- €
RI	475 623,00 €	475 623,00 €	- €	- €
13-1321/Sub d'investissement de l'Etat	45 545,00 €	45 545,00 €	- €	- €
13-1318/Autres sub investissement reçues	430 078,00 €	430 078,00 €	- €	- €
TOTAL NET YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 040 117,81 €	621 666,72 €	315 382,50 €	103 068,59 €

Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2013

2013	Budget primitif total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	158 500,00 €	65 000,00 €	28 000,00 €	65 500,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	16 500,00 €	- €	- €	16 500,00 €
011-6188/Prestations de service	116 000,00 €	45 000,00 €	28 000,00 €	43 000,00 €
011-6241/Transport de matériel	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
67-6713/Prix	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
DFS	358 230,00 €	275 230,00 €	62 000,00 €	21 000,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	239 421,00 €	156 421,00 €	62 000,00 €	21 000,00 €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	110 809,00 €	110 809,00 €	- €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €
DIS	1 842 680,00 €	1 397 680,00 €	445 000,00 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	1 111 910,00 €	666 910,00 €	445 000,00 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	638 770,00 €	638 770,00 €	- €	- €
204-204182/Sub investissement organismes divers	92 000,00 €	92 000,00 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 359 410,00 €	1 737 910,00 €	535 000,00 €	86 500,00 €
RI	854 353,60 €	754 353,60 €	100 000,00 €	- €
13-1321/Sub d'investissement de l'Etat	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €
13-1318/Autres sub investissement reçues	654 353,60 €	654 353,60 €	- €	- €
13-1328/Autres fonds européens	- €	- €	- €	- €
TOTAL NET YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 505 056,40 €	983 556,40 €	435 000,00 €	86 500,00 €

Annexe 3 – Liste des marchés passés/payés en 2012

Opération « COOPERATION DECENTRALISEE »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
Agence Coop Dec Conseil	Formation à l'évaluation de projets des agents du Département participant au pilotage d'actions de coopération décentralisée	2012	1 554,80€
Union des communes du Togo	Assistance technique, administrative et financière pour les coopérations du Département au Togo	2012	8 956,69€
Fideco	Solde des honoraires pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des actions de coopération au Congo	2012	542,67€
Agence régionale de Saint-Louis	Solde des honoraires pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des actions de coopération avec les collectivités de Podor	2012	654,01€

Opération « ANIMATION DU RESEAU »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
Humanis	Participation du Département des Yvelines au Salon des solidarités	2012	4 459,00€
Agence Coop Dec Conseil	Evaluation du dispositif Solidarité migrants	2012	14 991,86€
Réseau LE CRY	Production du spectacle de Melle Sane au Liban	2012	4 431,00€
Domaine du Verbois	Dîner de gala en l'honneur des délégations invitées aux Assises	2012	5 100,00€
Hôtel Mercure Relays du Château	Hébergement des délégations invitées aux Assises	2012	17 640,00€
Bergerie nationale de Rambouillet	Visite organisée pour les délégations invitées aux Assises	2012	130,00€
Confort Taxi Service	Service de taxi pour les trajets depuis et vers les aéroports parisiens pour les délégations invitées aux Assises	2012	1 530,00€
CG traduction	Traduction d'un encart publicitaire pour le Département dans un magazine à destination des collectivités locales publié pour le Sommet Africités (décembre 2012)	2012	200,93€

Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2012 aux acteurs yvelinois

APPUI AUX ACTEURS YVELINOIS	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	246 156,50 €
Action Mopti	Maurepas	Mali	Infrastructures et services sociaux divers	3 983,00 €
AICCAM	Les Mureaux	Sénégal	Agriculture	5 842,00 €
ARGEMT	La Queue Les Yvelines	Maroc	Eau et assainissement	8 445,00 €
Arts et culture pour tous	Les Mureaux	Sénégal	Infrastructures et services sociaux divers	9 447,00 €
Association Afrique	Guerville	Sénégal	Agriculture	92,00 €
Association franco-malienne des Rives du Samanssa	Les Clayes Sous Bois	Mali	Agriculture	918,00 €
Association pour le développement de Faradala	Trappes	Mali	Eau et assainissement	4 758,00 €
Association pour le soutien au village de Bourou	Gaillon Sur Montcient	Tchad	Infrastructures et services sociaux divers	4 532,00 €
Bazainville	Bazainville	Sénégal	Eau et assainissement	1 280,00 €
Binkad	Le Vésinet	Mali	Agriculture	6 433,00 €
Burkina Solidarité	La Celle St Cloud	Burkina Faso	Agriculture	2 162,00 €
Collège Pierre de Coubertin	Chevreuse	Sénégal	Sensibilisation au développement	20 000,00 €
Collège Sainte Thérèse	Houilles	Mali	Education de base	11 639,00 €
Condé-sur-Vesgre	Condé sur Vesgre	Sénégal	Agriculture	1 725,00 €
Dammartin-en-Serve	Dammartin en Serve	Sénégal	Education de base	712,00 €
EDEN	Elancourt	Mali	Production et distribution d'énergie	11 687,50 €
Enfance partenariat Vietnam	Versailles	Vietnam	Infrastructures et services sociaux divers	9 337,00 €
Epicentre Téléwork	Le Pecq	Vietnam	Agriculture	10 250,00 €
Houdan	Houdan	Sénégal	Education de base	2 812,00 €
Inter Aide	Versailles	Haïti	Eau et assainissement	10 750,00 €

APPUI AUX ACTEURS YVELINOIS	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	246 156,50 €
Kounda78	Poissy	Mali	Agriculture	12 600,00 €
Kouthia Terano Fede	Sartrouville	Sénégal	Santé de base	10 393,00 €
Ligue de l'enseignement 78	Trappes	Sénégal	Education (non spécifié)	8 610,00 €
Limay	Limay	Territoires palestiniens	Eau et assainissement	10 410,00 €
Lions Club Saint-Germain-en-Laye	St Germain En Laye	Sénégal	Education secondaire	7 887,00 €
Longnes	Longnes	Sénégal	Education de base	712,00 €
Lumières de Madagascar	Chanteloup Les Vignes	Madagascar	Education de base	3 795,00 €
Lycée Dumont d'Urville	Maurepas	Burkina Faso	Education secondaire	4 810,00 €
Mali médicaments	Montfort l'Amaury	Mali	Eau et assainissement	3 507,00 €
Manaus Partage	Chatou	Brésil	Infrastructures et services sociaux divers	8 675,00 €
Mantes-la-Jolie	Mantes La Jolie	Sénégal	Education de base	12 600,00 €
Orgerus	Orgerus	Sénégal	Santé de base	3 122,00 €
Solidarité humaine Ile-de-France	Rosny Sur Seine	Togo	Transport et entreposage	10 750,00 €
Technap	Versailles	Burkina Faso	Agriculture	7 340,00 €
Un jardin au Mali	Rambouillet	Mali	Agriculture	3 391,00 €
Viroflay	Viroflay	Mali	Education de base	10 750,00 €

SOLIDARITE MIGRANTS	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	69 226,00 €
Association des jeunes de Teckinguel	Mantes La Jolie	Sénégal	Eau et assainissement	12 016,00 €
Association pour le développement d'Ourossogui	Mantes La Jolie	Sénégal	Agriculture	4 416,40 €
Association pour le développement du village de Mbagnou	Les Mureaux	Sénégal	Eau et assainissement	38 693,60 €
Epicentre Téléwork	Le Pecq	Vietnam	Education post-secondaire	14 100,00 €

Annexe 5 – Contribution au rapport sur le développement durable du Département des Yvelines.

Indicateurs	Commentaire sur l'indicateur	Mode de calcul de l'indicateur	Valeur de l'indicateur 2012	Valeur de l'indicateur en 2011
Assises Yvelines partenaires du développement – Nombre de participants à la journée	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes « actives » pour la solidarité internationale en Yvelines. Il traduit le degré de sensibilisation de la population yvelinoise à la thématique de la solidarité Nord-Sud	Estimation réalisée par l'organisateur sur la base du nombre de badges fabriqués et retirés, auquel s'ajoute le nombre de badges fabriqué sur place, et une estimation du nombre de personnes présentes sans badge	Plus de 600 personnes participantes à l'édition 2012	
Site internet – Nombre de visiteurs uniques sur les pages « Yvelines, partenaires du développement »	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes globalement « intéressées » par la solidarité internationale des Yvelines.	Statistiques fournies par le service communication du Département	9 876	NC
Campagne Microdons78 – Nombre d'opérations	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes « passives » directement touchées par les messages relatifs à la solidarité internationale. Chaque opération conduit à des centaines de contacts directs avec la population. Plus il y a d'opérations, plus le nombre de personnes « passives » ayant	Nombre de centres commerciaux ayant accueilli une opération	23 opérations	20 opérations

Indicateurs	Commentaire sur l'indicateur	Mode de calcul de l'indicateur	Valeur de l'indicateur 2012	Valeur de l'indicateur en 2011
Campagne Microdons78 – Collecte moyenne par opération	entendu le message est élevé Cet indicateur a été choisi pour inférer de la sensibilité du grand public aux messages relatifs à la solidarité internationale. Si les gens sont sensibles, ils donnent	Relevé de collecte fourni par le partenaire de l'opération microDON	1 371€	1 278€
Effort départemental de solidarité - Fonds totaux dépensés par habitant	Cet indicateur est censé traduire l'effort départemental total, ressources propres et ressources externes cumulées. Plus le ratio est élevé, plus les efforts de recherche de fonds ont bénéficié aux populations du Sud.	1 630 050,88 € dépensés au 31 décembre, hors reports à 2013, rapporté à 433 447 (population légale des Yvelines au 1er janvier 2012, INSEE)	1,14€	0,80€
Effort départemental de solidarité - Fonds nets dépensés par habitant	Il s'agit du même indicateur que précédemment, mais les recettes réalisées sont déduites des dépenses réalisées, donnant ainsi le montant net par habitant, selon l'objectif budgétaire adopté par le Département	1 040 117,81 € (dépenses moins recettes réalisées) au 31 décembre, hors reports à 2013, rapporté à 433 447 (population légale des Yvelines au 1er janvier 2012, INSEE)	0,73€	0,66€
Poursuite des accords de coopération – Taux de décaissement dans l'année des subventions engagées pour les coopérations	Cet indicateur est censé traduire l'efficacité de la conduite des accords de coopération et la bonne préparation des projets. Plus ce taux est proche de 100%, plus cela montre que les besoins ont été correctement définis et les projets correctement exécutés.	Subventions dépensées dans l'année pour l'opération « coopération décentralisée » rapporté aux subventions engagées dans l'année pour cette même opération.	76,9%	93,7%

Indicateurs	Commentaire sur l'indicateur	Mode de calcul de l'indicateur	Valeur de l'indicateur 2012	Valeur de l'indicateur en 2011
Mise en œuvre de la Charte yvelinoise – Concentration des dépenses dans les secteurs prioritaires de la lutte contre la pauvreté	Cet indicateur traduit l'affectation des ressources départementales totales éligibles à l'Aide publique au développement aux priorités de la lutte contre la pauvreté mondiale, telles qu'elles sont définies par les Nations Unies dans les Objectifs du millénaire pour le développement (eau potable et assainissement, agriculture, santé et éducation).	Dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement pour ces quatre secteurs rapportés à l'ensemble des dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement dans les budgets « Yvelines, partenaires du développement » et « Projets humanitaires jeunes »	75%	48%
Mise en œuvre de la Charte yvelinoise – Taux de concentration des crédits dans les 7 pays cibles de la délibération Yvelines, partenaires du développement	Cet indicateur traduit l'affectation des ressources départementales totales éligibles à l'Aide publique au développement aux 7 pays prioritaires définis dans la délibération « Yvelines, partenaires du développement »	Dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement pour ces 7 pays rapportés à l'ensemble des dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement dans les budgets « Yvelines, partenaires du développement » et « Projets humanitaires jeunes »	91%	90%

Liste des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire

Proche et Moyen-Orient : Liban, Territoires palestiniens, Yémen.

Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie

Afrique sub-saharienne et Océan Indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe

Asie : Cambodge, Laos, Vietnam

À titre provisoire : Afghanistan

Caraïbes : Cuba, Haïti, République dominicaine.

Amérique latine : Suriname

Pacifique : Vanuatu

Liste des pays-cibles de la coopération décentralisée du Département des Yvelines

Bénin, République du Congo, Liban, Mali, Maroc, Sénégal, Togo

Le Conseil général, acteur engagé de toutes les solidarités

Contacts

Hôtel du Département
Cabinet du Président
Mission coopération internationale
3 rue de Fontenay
78000 VERSAILLES (France)
coopinter@yvelines.fr
(+33) 1 39 07 79 94

www.yvelines.fr/coopinter